This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BX
1810
M6
1861

UC-NRLF
$B 162 111

ALVMNVS BOOK FVND

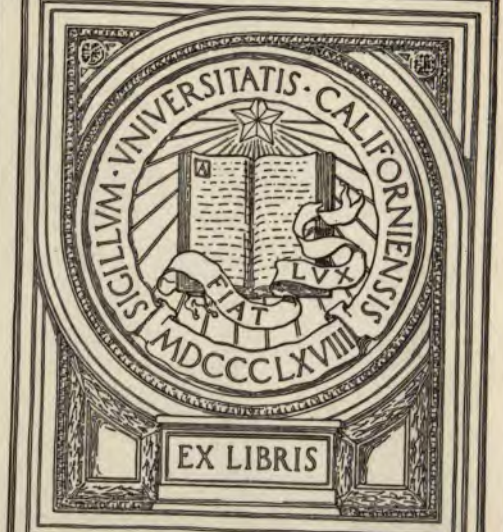

P 6
Z 23

CALL NUMBER

Bx 1810
M6
1861

DUE

VOL. COPY

AUTHOR

Montalembert

TITLE

Denvian Letters

VOL. NO. DATE OF PERIODICAL

NAME (PRINT)

NO. & STREET

CITY & ZONE

TELEPHONE

UG
GENERAL
ASSOCIATE
SPECIAL
SUM SESS
FACULTY
GRAD
EXTENDED
SLE
REFERENCE

SPECIAL REPORT

DO NOT FOLD THIS CARD

UNIVERSITY OF CALIFORNIA • GENERAL LIBRARY • BERKELEY

DEUXIÈME LETTRE

▲

M. LE COMTE DE CAVOUR

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

DEUXIÈME LETTRE

A M.

LE COMTE DE CAVOUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, A TURIN

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1861

Brief

121

BX 1810
M6
1861

DEUXIÈME LETTRE

A

M. LE COMTE DE CAVOUR

Monsieur le Comte,

Dans vos discours du 27 mars et du 9 avril, vous me mettez en cause. Dans le premier, vous annoncez qu'une fois à Rome vous proclamerez ce grand principe : *l'Église libre dans l'État libre.* Vous me faites ainsi l'honneur imprévu d'emprunter la formule dont je me suis servi en vous écrivant il y a quelques mois, et vous résumez par elle ce que vous promettez au monde catholique et à la Papauté en échange de leur capitale profanée et de

M307196

leur patrimoine volé. Dans le second, vous me citez parmi les précurseurs du libéralisme que vous souhaitez aux catholiques. Vous me donnez ainsi le droit de vous répondre ; vous m'imposez même le devoir de vous arracher des mains une arme que vous m'avez prise, et de ne pas laisser abuser d'une doctrine que j'aime pour des fins que je déteste.

En voyant déployer ce drapeau, si nouveau dans vos mains, je reconnais le mien et je me sens ému. Mais, en cherchant qui le porte et la tactique qu'il recouvre, je me sens trompé et je m'indigne.

Toutefois je vous sais gré d'avoir posé la question sur un terrain nouveau. Avec vous, Dieu merci, on est délivré de cette ridicule fantasmagorie des *anciens partis*, évoquée chez nous par les courtisans du nouvel Empire. Vous laissez avec raison à vos acolytes de la presse démocratique et impérialiste en France le soin de rapetisser aux mesquines proportions d'une question de parti, ou même de dynastie, la cause qui produit l'émotion unanime de l'épiscopat, l'émotion unanime des catholiques, dans tous les pays du monde, à Madrid comme à Bruxelles, à New-York comme à Munich. Vous reconnaissez la sincérité de cette émotion. Vous ne l'attribuez à aucune arrière-pensée politique. Vous sentez et vous dites qu'il s'agit bien de la question la plus vitale pour tout catholique, quel que soit son parti ou son pays : *l'indépendance spirituelle de l'Église*. Vous reconnaissez que la solution du problème, créé par vous, intéresse *trois cents millions* de catholiques (c'est votre chiffre).

Vous dites : « Si nous arrivons à persuader aux catholiques « que la réunion de Rome au reste de l'Italie ne peut être « pour l'Église une cause de dépendance, la question aura « fait un grand pas[1]. » « C'est, » dites-vous encore, « en « convainquant les catholiques de bonne foi de cette vérité, « que Rome, unie à l'Italie, ne sera point une cause d'op- « pression pour l'Église : c'est en leur persuadant que l'in- « dépendance de celle-ci en sera au contraire augmentée ; « c'est ainsi, dis-je, que nous finirons par arriver à un « accord avec la France, représentant naturel de la société « catholique dans ce grand débat[2]. Arrivés à Rome, nous « proclamerons la séparation de l'Église et de l'État, et la « liberté de l'Église. Cela fait... la grande majorité des « catholiques de l'Europe nous approuvera, et fera re- « tomber sur qui de droit la responsabilité de la lutte que « la cour de Rome aura voulu engager avec la nation[3]. »

Vous sentez donc qu'il s'agit avant tout de cette responsabilité morale dont Dieu, et après lui la conscience du genre humain, sont les seuls juges. Vous vous placez sur un terrain où le canon n'a pas le dernier mot, où les congrès mêmes sont incompétents. Vous reconnaissez qu'il vous faut l'assentiment des catholiques, et vous y comptez d'avance.

Eh bien ! je suis un de ces *catholiques de bonne foi* que vous invoquez. Je défends depuis trente ans cette indépendance de l'Église dont vous parlez pour la première fois. A

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.
[3] *Moniteur* du 28 mars 1861.

ce double titre, au nom de tous les millions de catholiques dont vous réclamez le suffrage, je ne crains pas de répondre : Notre adhésion, vous ne l'avez pas. — Vous nous dites : Ayez confiance en moi. Je vous réponds hardiment : Non. — Vous vous vantez d'obtenir tôt ou tard le concours de l'opinion dominante chez les fidèles. Je vous affirme que vous ne l'aurez jamais. — Vous en appelez à la majorité des catholiques; je prétends que, parmi les vrais catholiques, les seuls qui puissent compter, les seuls dont l'adhésion soit une force en matière religieuse, prêtres ou laïques, vous n'aurez personne.

Je vous réponds donc en trois mots : Non! jamais! personne!

II

Vous me demanderez de quel droit je parle au nom de tous. Vous avez compté peut-être sur nos divisions. Oui, nous sommes et nous demeurons divisés sur bien des questions. Mais la France et le Piémont semblent s'être entendus pour nous rapprocher. Il n'y a plus que les aveugles ou les complices qui puissent, devant la politique française, nier les avantages de la liberté, et, devant la politique piémontaise, imposer silence aux révoltes de la conscience.

Vous avez spéculé sur notre embarras, à nous catholiques libéraux. D'autres se sont moqués de nous, nous supposant singulièrement gênés entre M. de Cavour, qui fait mine de nous invoquer, et le Souverain Pontife, à qui l'on fait dire qu'il nous condamne [1]. Puérile con-

[1] Un journal défenseur exclusif de l'autorité s'écrie : « Que va dire M. de Montalembert, en entendant M. de Cavour invoquer le principe de liberté? » — Réponse : Je vais dire ce que vous avez dû penser en voyant M. Billault supprimer votre journal au nom du principe d'autorité.

fusion! Pour moi, j'ai la fierté de croire, j'ai la conscience d'avoir prouvé, que votre libéralisme n'a rien de commun avec le mien ; et, par conséquent, j'ai la douceur de croire, j'ai la confiance d'affirmer que mon libéralisme, plus persévérant et plus convaincu que jamais, n'a rien de commun avec celui que flétrit si justement le Souverain Pontife.

Est-ce donc que nous avons perdu toute habitude de discussions pour oublier ce procédé oratoire qui consiste à se prévaloir des idées qu'on combat? Au nom de la justice on viole la justice; au nom de la liberté on étouffe la liberté : c'est pour *assurer l'ordre moral* que Victor-Emmanuel envoie Cialdini dans les Marches; c'est par respect pour la religion que M. Billault, pendant trois mois, interdit la publicité des mandements épiscopaux; c'est pour faire le bien de l'Église que le Piémont prend à l'Église son bien; c'est dans l'intérêt de l'humanité que les États du Sud de l'Union conservent des esclaves; c'est par amour de l'ordre qu'on sabre à Varsovie un peuple désarmé; c'est pour sauver les Maronites que la Turquie exige l'éloignement des Français en Syrie! Sachons donc regarder derrière les paroles pour y découvrir les intentions. Sachons lever la peau de l'agneau pour mettre à nu le loup. Sachons démasquer ce procédé vulgaire qui couvre des couleurs de la liberté les entreprises de la violence. Ce procédé a un nom dans la langue maritime; il consiste à couvrir sa marchandise illicite d'un faux pavillon; il se nomme la piraterie.

Pour nous gagner, vous nous promettez, par un ordre

du jour, « la liberté pleine et absolue de l'Église [1], » et vous vous faites fort de « signer la paix entre l'esprit « religieux et les grands principes de liberté [2]. »

Cette promesse, vous ne la tiendrez pas. Je ne parle pas de votre bonne foi : je constate votre impuissance. J'ai pour garants de cette impuissance vos ancêtres, vos auxiliaires, vos antécédents.

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.

III

Qui donc êtes-vous? et quels sont vos ancêtres? J'appelle ainsi ceux dont vous invoquez le nom et l'autorité, dont vous vous constituez l'héritier, dont vous prétendez continuer l'œuvre.

Vous voulez, avez-vous dit, la réforme de l'Église, comme Arnaud de Brescia, comme Dante, comme Savonarole, comme Sarpi, comme Giannone.

Laissons là Savonarole, de grâce; permettez-moi de croire que vous ne l'avez jamais lu, car il aimait tout ce que vous détruisez, et il abhorrait tout ce que vous servez.

Laissons Dante, que vous avez peut-être lu, mais que vous n'avez pas compris : Dante, qui, souvent et justement sévère pour certains papes, n'en a pas moins flétri chez Philippe le Bel des crimes absolument pareils à ceux que vous et vos alliés avez commis ou allez commettre ; Dante qui le premier a reconnu entre la passion du Christ et la passion de son vicaire Boniface VIII cette ressemblance qui paraît une profanation aux puritains de la démocratie impériale :

Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso
E nel vicario suo Cristo esser catto.
Veggiolo un' altra volta esser deriso,
Veggio rinnovellar l'aceto e'l fele,
E tra vivi ladroni essere ancìso.
Veggio'*l novo Pilato* si crudele
Che cio nol sazia, ma senza decreto
Porta nel tempio le cupide vele.

Mais prenons les autres. Arnaud de Brescia, qui contestait aux successeurs des apôtres le pouvoir de lier et de délier; qui refusait au clergé le droit de posséder, seule garantie alors du droit de vivre et d'agir[1]; qui prêchait surtout la soumission absolue des prêtres et des laïques à la tyrannie de l'État :

Omnia principibus terrenis subdita sunto!

Fra Paolo Sarpi, hérétique et servile, le courtisan de Philippe II, le panégyriste gagé du despotisme oligarchique de Venise, le blasphémateur du concile de Trente, de la grande assemblée réformatrice, des dernières grandes assises de la chrétienté !

Giannone, l'apologiste des vice-rois espagnols à Naples, le type et l'oracle de ces jurisconsultes oppresseurs, qui ne rêvent et ne prêchent qu'une Église bâillonnée, enchaînée, soldée.

Voilà de belles autorités en fait de liberté, de justice, de conscience !

Mais continuons : De tous les souverains qui ont régné

[1] *Nil proprium cleri, fundos et prædia nullo*
Jure sequi monachos.
(GUNTHER, *De reb. gest. Frederici I*, lib. III, ap. MURATORI.)

sur les peuples chrétiens, vous n'en citez qu'un seul, Charles-Quint, dont vous faites votre précurseur, et dont l'exemple vous encourage, parce que, dites-vous, « l'histoire nous montre que Rome, envahie par les Espagnols de Charles-Quint, vit le pape, quelque temps après, sacrer Charles-Quint et s'allier avec lui[1]. » L'histoire, écrite cette fois par un Bonaparte[2], ne dit pas Rome envahie; elle dit Rome prise d'assaut, saccagée, incendiée, les Romains égorgés et torturés, les Romaines livrées à d'inénarrables outrages. Ce hideux souvenir, vous devriez l'ensevelir dans une nuit profonde. Mais non, vous l'invoquez, vous en faites une arme contre la Papauté, à qui vous comptez aussi demander de sacrer vos sacriléges.

Vous oubliez, du reste, que, si Clément VII pardonna à Charles-Quint, ce ne fut qu'après la restitution de Rome et de tout l'État pontifical. Votre roi veut-il se réconcilier à cette condition ?

Votre avocat, M. Jules Favre, a complété la série de vos précurseurs, en faisant le panégyrique de votre œuvre et en proposant au Corps législatif de voter l'abandon de Rome à votre politique. Il a cité, évoqué, vanté d'abord Philippe le Bel, faisant brûler par la main du bourreau les bulles du vicaire de Jésus-Christ; puis Napoléon, comme l'avait déjà fait au Sénat, son neveu, qui vous appelle son ami[3]. Et quel est le Napoléon que vos panégyristes français

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.

[2] *Sac de Rome, écrit en 1557, par Jacques Bonaparte, témoin oculaire :* traduction de l'italien, par Napoléon-Louis Bonaparte. Florence, imprimerie grand-ducale, 1830.

[3] *Moniteur* du 2 mars 1861.

évoquent ainsi à votre propos? Le Napoléon du Concordat? Non, mille fois non; mais bien le Napoléon de Tolentino, qui le même jour et de la même plume, le 19 février 1797, écrivait à Pie VI : « La République française sera, j'espère, une des amies les plus vraies du Pape; » et au Directoire : « Rome une fois privée des Légations ne peut plus exister : cette vieille machine se détraquera toute seule[1]. » Ensuite le Napoléon de 1809, c'est-à-dire celui qui a dépouillé et emprisonné le Pape dont il avait reçu l'onction sainte; et enfin, le Napoléon de 1813, celui qui à Fontainebleau imposa par une odieuse violence à Pie VII, captif, un concordat désavoué le lendemain, et lui fit accepter (c'est M. Jules Favre qui l'affirme) *la qualité de fonctionnaire de l'empire français*[2].

Ah! oui, ce sont bien là vos ancêtres et vos précurseurs; vos avocats français ont mille fois raison de les citer au profit de votre cause. Le soufflet de Nogaret, le poignet de fer de Napoléon étreignant la main désarmée de Pie VII pour lui faire signer sa honte et son abdication : ce sont bien là les actes qui servent de précédents à vos actes. Mais que ce soit vous, le successeur naturel et légitime de ces hommes néfastes, qui ayez été choisi de Dieu pour donner à son Église la complète liberté qu'elle n'a jamais obtenue : ah! certes, personne ne le croira, personne ne le verra, personne.

[1] *Correspondance de Napoléon publiée par ordre de Napoléon III*, t. II, p. 342 et suivantes.

[2] *Moniteur* du 22 mars 1861.

IV

Passons à vos auxiliaires. Ces auxiliaires, ce sont partout les ennemis implacables de la liberté des catholiques, C'est en Allemagne M. de Vincke et son parti, toujours au premier rang pour étouffer les plus justes réclamations des minorités catholiques, comme celles des Polonais annexés à la Prusse, par cela seul qu'ils sont catholiques. Ce sont tous ces faux petits libéraux, qui font violence à leurs princes pour leur imposer la rupture de tous les contrats et la violation de tous les traités dès que les droits de l'Église y sont stipulés ou garantis.

C'est l'Angleterre, non plus, hélas ! cette glorieuse Angleterre, libérale et conservatrice, que nous avons vantée, aimée, admirée, imitée ; mais une Angleterre dégénérée, méconnaissable, au moins passagèrement, infidèle à ses vrais intérêts, à son bon sens, à son équité naturelle, à ses meilleures traditions, à ses plus pures gloires; une Angleterre où l'intolérance est poussée si loin, que le premier ministre déclare hautement qu'un catholique sincère est incapable de remplir les fonctions de simple

archiviste[1]; une Angleterre qui à Suez sacrifie à son égoïsme mercantile les intérêts du genre humain ; qui, en Syrie, sacrifie à sa jalousie contre la France l'humanité, la pitié, la justice, et « aime mieux voir massacrer trente mille chrétiens que de les laisser sauver par nous ; » qui en Italie sacrifie à la recrudescence de son vieux fanatisme protestant le droit des gens et tout ce qu'elle a elle-même garanti ou fondé; qui applaudit et qui provoque chez nous à toutes les oppressions que ses lois lui interdisent chez elle; qui fomente et encourage contre le Pape et les princes catholiques les actes et les idées qu'elle a noyés dans le sang des Irlandais, des Indiens et des Ioniens ; qui, dès qu'il s'agit de nuire à l'Église, a de l'argent pour tous les aventuriers, de la connivence pour toutes les invasions, de la sympathie pour tous les crimes; un Palmerston pour mener, en se moquant, le deuil du droit européen comme de l'antique honneur britannique; et, je le constate avec le plus douloureux mécompte, un Gladstone pour insulter à la pudeur filiale de tous les catholiques, en qualifiant leur pontife et leur père de *mendiant sanguinaire*[2].

Vos auxiliaires, ce sont en France tous ces écrivains de

[1] Voir la réponse de lord Palmerston à lord Normanby dans l'affaire de M. Turnbull.

[2] Discours sur la motion de lord Elcho, à la fin de la session de 1859. Quel contraste et quelle chute depuis le temps où le grand ministre Pitt disait, en parlant des premières atteintes portées à la souveraineté pontificale par le général Bonaparte : « C'est un des crimes les plus atroces qui aient jamais déshonoré une révolution... Cette insulte, faite à un pieux et vénérable pontife, me semble, à moi, protestant, presqu'un sacrilége. » HANSARD, *Parliamentary history*, t. XXXIV, p. 1346 et 1338.

la presse démocratique qui vous approuvent, qui vous admirent, vous défendent, vous excitent et vous répètent, ou plutôt dont vous répétez et dont vous pratiquez les leçons. Ils ont dit avant vous que « l'autorité spirituelle du Pape grandira à mesure qu'il se débarrassera des misérables soins temporels et que le chef de la religion catholique gagnera en respect ce qu'il perdra en territoire [1]. » Ils protestent tous les jours de leur profond respect pour la religion et pour la personne du Pape. Mais tous les jours aussi ils dénoncent au pouvoir tous les actes et toutes les paroles des pontifes et des défenseurs de l'Église. Tous les jours ils exhument des pénalités oubliées, tous les jours ils réclament des mesures d'exclusion et de proscription contre les institutions catholiques, contre les associations monastiques. Tous les jours ils sollicitent la destruction de cette liberté d'enseignement laborieusement conquise sous le régime parlementaire. Tous les jours ils requièrent la dissolution de ces communautés religieuses et charitables, filles du dévouement et de la liberté, et dont la multiplication est le signe le plus généreux, le plus consolant de notre temps [2]. Tous les jours ils se plaignent qu'on ne mette pas la main de la police sur la bouche des évêques, qu'on ne soumette pas aux ciseaux de la censure les encycliques et les allocutions. Derrière

[1] *Siècle* du 13 septembre et du 1er octobre 1860.

[2] « Nous demandons instamment, dans l'intérêt du principe sacré de la famille, que toute corporation ou association non autorisée soit dissoute et que la surveillance de l'administration s'exerce sur la tenue et la gestion de tout établissement clérical. » (*Siècle* du 10 mars 1861.) — On sait comment ces provocations ont été depuis suivies d'effet.

IMPÉRIAL

la prière et la charité ils montrent d'un geste servile au pouvoir des complots et des révoltes. Ils dénoncent les conférences de Saint-Vincent de Paul en même temps à la vindicte des lois et aux fureurs populaires. Ils comparent les *Petites-Sœurs des pauvres*, cette création merveilleuse de la pauvreté elle-même, ils les comparent, le dirai-je? à une vermine infecte, à une immonde fourmilière de poux des bois[1].

Ouvrez au hasard une de leurs feuilles; vous y verrez toujours des mains et des plumes tendues vers César, pour lui offrir des bâillons et des entraves à l'usage des catholiques. Surveillance, autorisation, interdiction, répression, compression, suppression, c'est le perpétuel écho qui sort de ces officines de servitude. Ils mendient, comme la plus précieuse des faveurs, la persécution de leurs adversaires. Hier encore, ils saluaient par les transports d'une joie abjecte la résurrection d'une pénalité infamante contre la simple critique des actes du pouvoir. Leur dernier mot se trouve dans ces écrits, à peine désavoués, qui réclament sans façon que l'Empereur se fasse Pape « au nom des principes humanitaires, inaugurés par 1789. » La liberté de la parole leur est aussi odieuse que la liberté de la prière et de la charité. Si un généreux évêque relève en passant le gant qu'ils jettent chaque matin à l'épiscopat, ces diffamateurs quotidiens lui répondent par un procès en diffamation. Si la porte entr'ouverte des assemblées laisse re-

[1] *Opinion nationale* du 9 mars 1861.

tentir dans le cœur de la France assoupie les accents d'une éloquence inaccoutumée et révèle l'existence d'une opposition aussi consciencieuse qu'imprévue, ces fiers patriotes provoquent à l'instant la dissolution immédiate d'un corps assez coupable pour dire ce qu'il pense, assez osé pour écouter et admirer les défenseurs du Saint-Siége. Toute résistance comme toute indépendance leur est insupportable. L'Église qui résiste toujours et qui ne dépend de personne leur inspire autant d'antipathie que de terreur.

Et à ce propos, laissez-moi vous l'affirmer, monsieur le comte, vous avez bien tort de croire que ce sont ces catholiques qui ont besoin d'être convertis à votre nouvelle théorie sur les relations de l'Église et de l'État. Qui donc, parmi eux, ne serait très-heureux de recevoir la liberté de l'Église? Pendant vingt ans, de 1830 à 1850, nous l'avons tous désirée, tous demandée, comme une conséquence naturelle de la liberté générale. Depuis lors quelques-uns se sont follement figuré qu'ils l'obtiendraient du pouvoir à titre de faveur et de privilége; triste erreur qui a mis contre eux leur passé, leurs anciens auxiliaires et l'opinion publique, sans arracher un seul article à une seule loi restrictive, et sans aboutir à autre chose qu'à l'évocation d'une pénalité exceptionnelle. Mais, après tout, ils voulaient comme nous la liberté de l'Église. Les catholiques sont donc tous convertis. Ce sont les libéraux qu'il faut maintenant convertir à la liberté; ce sont les ministres qui réservent à tous les sermons de curés le commentaire d'un procès-verbal de gendarme; ce sont les procureurs généraux qui prétendent enregistrer les bulles et

rassurer les consciences; ce sont les préfets qui croient sauver l'État en dissolvant des sociétés si peu secrètes que les membres portent leurs opinions écrites dans la couleur de leurs habits; ce sont les journalistes qui veulent bien que des religieuses aient le droit de donner, pourvu qu'on leur refuse celui de recevoir; ce sont les écrivains qui détestent les moines, parce qu'ils ne sont pas laïques, et poursuivent les laïques charitables, quoiqu'ils ne soient pas moines.

Et vous croyez que ces écrivains vous laisseraient adopter et accomplir votre nouveau programme? S'ils vous croyaient sincère, vous cesseriez d'être leur héros, et vous perdriez leur appui, qui vous est indispensable. Écoutez-les déjà déclarer qu'ils « n'accepteront jamais une souveraineté spirituelle qui ne serait pas mitigée par les lois civiles et les concordats, » et protester « qu'il y a une certaine liberté de l'Église absolument incompatible avec la civilisation[1]. » Craintes vaines, aussi vaines que vos promesses, dignes les unes comme les autres d'exciter vos mutuels sourires. Eh quoi! vous, qui êtes le bras armé par leur pensée, vous iriez vous retourner contre elle? Non, non : ils savent bien, et nous le savons aussi, que vous essayerez en vain de les désavouer ou de leur déplaire. Grâce à eux, vous avez obtenu le secours de la France, sans lequel vous ne pouviez rien; grâce à vous, ils ont triomphé de nos douleurs et de nos droits. Vous êtes solidaires, et vous porterez jusque dans l'histoire le poids de cette ineffaçable solidarité.

[1] *Siècle* du 6 avril 1861.

V

Voilà pour vos auxiliaires. Mais vous direz sans doute que vous avez le droit d'être jugé par vous-même. Voyons donc quels sont vos antécédents.

Vous prétendez prouver jusqu'à l'évidence aux plus incrédules « la sincérité de vos propositions. » Vous dites que votre système veut « la liberté en toutes choses... la liberté complète dans les rapports de l'Église et de l'État[1]. » Vous promettez au Pape, à l'évêque des évêques, le respect et la liberté, à la seule condition de le dépouiller préalablement de son temporel. Mais comment avez-vous traité les évêques ses frères qui n'ont pas de temporel et qui sont déjà vos sujets, comme vous prétendez qu'il le devienne? Vous aviez un archevêque à Turin, qu'en avez-vous fait? Vous l'avez arraché de son siége et déporté sans jugement en France. Vous en aviez

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.

un à Cagliari, où est-il? Déporté à Rome. Vous aviez un cardinal archevêque à Pise; je le cherche et je le trouve déporté en Piémont. Vous aviez un cardinal archevêque à Naples; de quel respect, de quelle liberté jouit-il? Chaque jour nous le voyons outrager impunément dans son palais par des hordes d'émeutiers, et, quand il interdit la parole à des prêtres qu'il juge indignes, votre autorité civile les fait remonter en chaire. Sont-ce là les gages qui doivent rassurer les fidèles du monde entier sur le sort futur de leur père, et le Pape lui-même sur la liberté future de son ministère? Vous aviez des monastères qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, que sont-ils devenus? Je les vois partout dépeuplés, profanés, confisqués. Vos religieuses, n'ont-elles pas été expulsées violemment de leur sanctuaire virginal et jetées dans la rue? Vous qui convoitez le tombeau de saint Pierre, qu'avez-vous fait du tombeau de vos anciens rois? Leur dépouille dormait à Hautecombe, sous la garde des enfants de saint Bernard que vous avez *sécularisés*, c'est-à-dire compris dans la spoliation universelle. Dans les Marches, dans l'Ombrie, dans les Deux-Siciles, la suppression de la vie religieuse, la confiscation des biens monastiques n'a-t-elle pas suivi partout, comme une conséquence nécessaire et immédiate, l'apparition du drapeau piémontais?

Vous avez des journaux catholiques; qu'en faites-vous? Chaque courrier nous apporte la nouvelle d'une poursuite, d'une saisie, d'un procès, d'une condamnation à la prison et à l'amende; et contre qui? contre les catho-

liques, contre eux uniquement. Vous avez cependant écrit dans vos lois la liberté de la presse : tout le monde, chez vous, peut en user et en abuser impunément, excepté les catholiques. Vous voyez bien que vous êtes d'accord avec vos auxiliaires de France et d'ailleurs, et que vous pratiquez comme eux la liberté pour tous, excepté pour l'Église. Dans tous les pays de votre domination, l'Église entravée, insultée et dépouillée, les évêques exilés, les écrivains emprisonnés, les journaux catholiques ruinés, les prêtres outragés et traqués, les monastères fermés et profanés, les religieuses arrachées de leurs cellules violées : voilà vos titres à notre confiance et à notre reconnaissance. Vous êtes depuis dix ans l'auteur ou l'agent de la persécution, de la spoliation, de l'incarcération, de l'usurpation, de la violence ; et, tout ruisselant d'oppression et d'iniquité, vous osez bien nous regarder en face et nous tendre la main, en nous criant : Voici la liberté !

Mais par qui donc espérez-vous être cru ? Où donc avez-vous rencontré une crédulité assez robuste pour être dupe à ce point? Ce n'est certes pas chez vos affidés de la presse française : comme je l'ai dit tout à l'heure, ils ne vous pardonneraient pas s'ils vous croyaient sincère. Mais ce que vous avez fait jusqu'ici leur garantit assez que vous ne ferez pas autrement dans l'avenir. Or ce qui les rassure nous éclaire ; ce qui vous lie à eux nous sépare à jamais de vous. Personne, sachez-le, personne parmi ceux qui ont autorité ou mission pour parler au monde catholique, personne ne contestera l'éclat du mépris que nous inspirent de telles promesses après de tels outrages.

Mais est-ce là tout? Peut-on se borner, pour vous juger, aux faits et gestes de votre administration civile? Ne faut-il pas remémorer la bonne foi et l'équité qui président à vos relations internationales ? En voici le tableau très-adouci, tracé par le *Times*, c'est-à-dire par le plus puissant et le plus passionné de vos admirateurs.

« La Sardaigne a pris part à la guerre contre la Russie, sans être partie aux traités relatifs à la Porte. La Sardaigne a provoqué l'Autriche de *propos délibéré* et l'Autriche est *tombée dans le piége*. La Sardaigne a pris avantage des commotions populaires pour s'annexer la Toscane et les Légations, quoique le grand-duc et le Pape n'eussent pris *aucune* part à la guerre de 1859. La Sardaigne a envahi les États du Pape sans déclaration de guerre et sous un prétexte futile. La Sardaigne a été de connivence avec Garibaldi et a profité des fruits de son audacieuse entreprise [1]. »

Et pour montrer la valeur de certains mots et de certaines promesses dans votre bouche, ne faut-il pas encore une fois, après tant de voix plus éloquentes et plus autorisées que moi, vous rappeler l'attentat par lequel, ne pouvant parvenir à soulever les populations de l'État pontifical, vous avez fait violer son territoire en pleine paix, sans déclaration de guerre, « sans aucun de ces respects qui sont le dernier rempart de l'honneur [2], » contre toutes les règles du droit des gens et de la loyauté militaire ? Ne faut-il pas vous remettre sous les yeux cette

[1] *Times* du 2 mars 1861.

[2] Mgr Dupanloup, *Oraison funèbre des martyrs de Castelfidardo.*

proclamation contre-signée de vous et dictée par vous à votre roi qui, au moment où ses troupes fondaient dix contre un sur la noble bande de Lamoricière, disait, lui aussi, qu'il voulait *respecter toujours le siége du chef de l'Église et lui donner toutes les garanties d'indépendance et de sûreté*[1] ?

Lui aussi promettait au Pape l'*indépendance !* Au moment où s'accomplissait son guet-apens vous lui faisiez déclarer qu'il n'avait d'*autre ambition que celle de restaurer les principes de l'ordre moral en Italie !* Et quelques jours après, quand l'iniquité est consommée, quand Ancône a succombé, vous lui faites prendre acte devant les nations que *Dieu récompense ceux qui combattent pour lui*[2] ! Quand les terroristes français bouleversaient et spoliaient l'Europe, ils avaient au moins le mérite de ne pas souiller le nom de Dieu en le mettant de moitié dans leurs entreprises. Pour rencontrer une profanation et une hypocrisie de cette trempe, il faut remonter jusqu'aux manifestes où les spoliateurs de la Pologne proclamaient l'esprit philanthropique et libéral qui allait présider au partage d'un royaume séculaire et au meurtre d'une grande nation chrétienne.

Voilà vos œuvres et voilà vos paroles. Mais j'allais oublier votre chef-d'œuvre. Est-ce que, à la veille du

[1] Io voglio rispettare la Sede del Capo della Chiesa, al quale son sempre pronto a dare... quelle guarentigie di independanza e di sicurezza che i suoi ciechi consiglieri si sono indarno ripromessi dal fanatismo, etc. (*Proclamation du 11 septembre* 1860, signée VICTOR-EMMANUEL, contre-signée CAVOUR et FARINI.)

[2] Ordre du jour du 4 octobre 1860.

guet-apens, vous n'aviez pas envoyé vos dignes lieutenants, Cialdini et Farini, au-devant de l'Empereur des Français pour lui affirmer que « vous entriez dans les Marches et dans l'Ombrie pour y rétablir l'ordre SANS TOUCHER A L'AUTORITÉ DU PAPE, et pour livrer, s'il le fallait, une bataille à la révolution sur le territoire napolitain [1] ? »

Vous dites aujourd'hui que, depuis douze ans, vous conspirez pour conquérir l'unité de l'Italie, et que l'occupation de Rome, pour en faire la splendide capitale de votre Italie, a été l'étoile de la politique piémontaise. Et il y a précisément douze ans, votre prédécesseur Gioberti désavouait *comme une infamie*, ce sont ses expressions, la seule pensée d'annexer les Légations.

Et c'est avec ce sang sur les mains, avec ces mensonges sur le front, que vous venez vous offrir au monde catholique pour « réconcilier la Papauté avec l'autorité civile, la religion avec la liberté! »

Mais le Pape vous a d'avance répondu dans cette allocution du 18 mars, misérablement traduite dans le même numéro du *Moniteur* qui publie votre discours, et plus misérablement travestie dans tant d'autres journaux. « A *certains hommes* qui lui demandent de se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, en se disant les vrais et sincères amis de la religion, » il répond : « Nous voudrions ajouter foi à leurs paroles, si

[1] Circulaire de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, du 18 octobre 1860, *livre jaune*, page 163.

les tristes événements qui s'accomplissent aujourd'hui aux yeux de tous ne prouvaient évidemment le contraire [1]. » Et alors il énumère, comme je viens de le faire, quelques-uns de vos forfaits ; il note cette rupture toute récente du Concordat de Naples, qui est le dernier de vos exploits en ce genre ; il constate que partout les hommes de votre bord ne sont occupés qu'à dépouiller l'Église de ses possessions et de son autorité, et n'accordent la liberté à ses ennemis que pour la refuser à elle-même. « A une « pareille civilisation, » dit-il avec raison, « *hujusmodi* « *igitur civilitatis*, à celle qui a pour système prémédité « d'affaiblir et peut-être d'anéantir l'Église [2], comment « veut-on que la Papauté, mère et nourrice de toute vraie « civilisation, tende la main et fasse alliance avec elle ? » Il rappelle ensuite, sans les blâmer ou les désavouer en rien, les institutions libérales qui étaient désirées et qu'il avait accordées [3] jusqu'au jour où la révolution s'est substituée à la réforme, et où le poignard a remplacé le scrutin. Il rappelle encore les conseils qui lui ont été donnés et qu'il a tous suivis, excepté ceux qui lui imposaient la sanction de la spoliation [4]. Il se sent ainsi auto-

[1] Ac Nos fidem eis adhibere vellemus, nisi tristissima sane facta, quæ ante omnium oculos quotidie versantur contrarium prorsus ostenderent.

[2] At cum civilitatis nomine velit intelligi systema apposite comparatum ad debilitandam ac fortasse etiam delendam Christi Ecclesiam. — Il avait dit déjà : QUÆDAM *moderna, ut appellant, civilitatis placita.*

[3] Liberiorem administrationem.... liberiores institutiones... Nos filiorum partem pontificiæ nostræ ditionis in civilem administrationem cooptavimus.

[4] Cum usurpationum moderatores alta voce profiterentur se non qui-

risé à flétrir « l'hypocrisie de ceux qui, après avoir « ainsi insulté et opprimé la religion, l'invitent à se récon- « cilier avec la civilisation comme ils l'invitent, lui, à se « réconcilier avec l'Italie. » Il dit, avec la noble confiance de celui qui n'a jamais fait tort à personne, qu'il n'a aucun motif de se réconcilier avec qui que ce soit. Et il ajoute, dans un langage magnifique qu'il ne vous sera jamais donné de tenir : « Comment le Pontife romain, qui tire « toute sa force des principes de l'éternelle justice, pour- « rait-il la trahir ? Comment ose-t-on demander à ce siége « apostolique, qui a toujours été et qui sera toujours le « rempart de la justice et de la vérité, de proclamer « qu'une chose injustement et violemment arrachée peut « être tranquillement et honnêtement possédée par un « injuste oppresseur, et d'ériger ainsi en principe qu'une « iniquité qui réussit ne porte aucune atteinte à la sain- « teté du droit [1] ? » Cela dit, il a certes bien le droit de rappeler, après l'avoir appuyée par cette nouvelle preuve, la belle parole de M. Barthe, au sénat français : *Que le Pape est le principal représentant de la force morale dans le monde.*

Et c'est là ce que des commentateurs infidèles, chez

dem reformationes, sed absolutam rebellionem, omnemque à legitimo principe sejunctionem omnino velle.

[1] Hic enim, qui suam omnem vim haurit ex æternæ justitiæ principiis... Ut ab hac Apostolica sede, quæ semper fuit et erit veritatis justitiæque propugnaculum, sanciretur rem injuste violenterque direptam posse tranquille honesteque possideri ab iniquo aggressore; utque ita falsum constitueretur principium, fortunatam nempe facti injustitiam nullum juris sanctitati detrimentum afferre.

vous et malheureusement aussi parmi nous, en prêtant aux paroles de Pie IX un sens que désavouent tous les actes et tous les jours de sa vie, n'ont pas craint de représenter comme une déclaration de guerre à l'esprit moderne. C'en est fait, s'écrient-ils tous les matins, le Pape a condamné la société moderne, le progrès et la liberté; entre ces grandes choses le divorce est complet.

La belle découverte et le beau profit! Faites-moi donc, dirais-je à vos amis, faites-moi confidence des moyens que vous tenez en réserve pour fonder la civilisation, le progrès, la liberté, sans la religion! Ignorez-vous que, malgré tant d'efforts pour la détruire, la religion des peuples est toute leur morale, que le christianisme fait toute la supériorité de l'Occident, que ce grand fleuve divisé n'a qu'une source pure et un réservoir inépuisable, le catholicisme? Quelle religion avez-vous à substituer au christianisme? et où donc trouverez-vous le christianisme pur, immuable, et complet, en dehors du catholicisme? Je le demande à tous les hommes de bonne foi qui ont quelque notion de la vie morale des sociétés répandues en ce moment sur la terre, est-ce que, sans l'Église, les protestants eux-mêmes auraient conservé l'idée de la divinité de Jésus-Christ? Que dis-je? Est-ce que sans l'Église les philosophes auraient établi l'idée pratique d'un Dieu vivant? Couvrez d'un nuage de plus cette grande foi, obscurcissez de votre souffle, écartez de votre main, le flambeau principal qui éclaire les profondes ténèbres dont les pauvres humains vivent enveloppés, puis parlez-leur encore de civilisation, de progrès, de liberté!

Ah! vous avez découvert que notre Église et votre civilisation se séparent; pleurez donc sur votre civilisation, car elle ne survivra certes point à sa mère, qui est l'Église catholique.

Ou plutôt ne jouez pas avec ces grandes choses, ni même avec les mots qui les expriment. Ne vous en servez pas pour couvrir des desseins qui, par cela seul qu'ils répugnent à la justice et à la bonne foi, n'ont rien de commun avec la vraie civilisation, le vrai progrès, la vraie liberté.

Oui, répétons-le avec le Souverain Pontife, « il faut rendre aux mots leur signification. » Ce n'est pas l'Église seulement, c'est l'honnêteté qui a horreur de voir emprunter à la langue humaine ses expressions les plus hautes pour couvrir les actions les plus basses. La langue des hommes est sans défense : on voit bien qu'elle aussi n'est qu'une puissance spirituelle; aussi vient-on piller ses trésors, dérober ses plus nobles parures, et, par un déguisement presque sacrilége, comme les païens appelaient les Furies des anges de paix, on nomme le mensonge civilisation et la violence liberté.

Quant à nous, nous admirons l'opportunité de la réponse que vous adressait, huit jours avant votre premier discours, le Pontife que vous allez dépouiller et qui d'avance vous jugeait et vous condamnait, non-seulement au nom de l'Église, dont il est le chef, mais encore et surtout au nom des principes de l'éternelle justice[1]. Nous sommes

[1] Illius moralis disciplinæ, cujus ipse veluti prima forma et imago dignoscitur.

fiers d'avoir pour chef un vieux prêtre qui tient pour le droit, et qui ne veut pas mentir, dans un temps où le mensonge est devenu le premier élément de la politique et la première condition du succès. Et puisque vous citez Dante, permettez-moi de vous inviter à reconnaître dans Pie IX le modèle du juste tel que le poëte l'a buriné dans un vers immortel :

E'l giusto Mardocheo
Che fu al *dire* ed al *far* così'ntero.

VI.

Mais laissons là ce que vous avez déjà fait et parlons de ce que vous comptez faire. Parlons de vos nouveaux projets et de l'avenir qu'ils nous affirment.

Supposons que votre passé soit voilé, vos précurseurs, vos auxiliaires, vos antécédents enterrés dans l'oubli. Supposons que vous avez encore la virginité de l'honneur et de la parole jurée ; ou au moins supposons que vous avez la vertu du repentir. Vous voilà donc qui frappez à la porte de l'Église romaine, avec un nouveau visage et une nouvelle attitude, celle d'un docteur et d'un allié, celle d'un sage et généreux bienfaiteur. Soit. Vous voilà donc convaincu de la vérité de ce texte de saint Anselme, que nous exhumions il y a vingt ans, contre des adversaires bien moins redoutables : *Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Église!* Vous venez donc apporter à l'Église cette liberté comme un présent inestimable, tellement inestimable qu'elle doit le payer au prix du dernier fragment qui lui reste de ce patrimoine séculaire dont vous l'avez préalablement et presque entièrement spoliée. Vous lui offrez la liberté, c'est-à-dire la

garantie et la récompense du droit. Mais vous lui faites cette offre en échange de quoi? De la violation du droit la plus scandaleuse dont l'histoire offre le spectacle. Qu'elle sanctionne ce crime et elle sera libre! Ce que nul n'oserait demander à l'Église, s'il s'agissait du droit d'autrui, vous osez le lui imposer parce qu'il s'agit du sien, c'est-à-dire du nôtre, à nous tous catholiques de l'Europe et du monde, témoins indignés et victimes frémissantes de votre outrecuidance.

Pourquoi donc abandonnerait-elle son droit? Qu'avez-vous à dire contre lui? Quel est donc votre droit contre ce droit?

Ici, il me faut bien discuter vos arguments avant de discuter vos promesses.

Le droit, vous en faites tout d'abord litière. « Demander Rome, non parce que c'est notre capitale, mais parce que la justice et notre droit le veulent, c'est à mon sens une erreur grave[1]. » Vous n'invoquez pas non plus la nationalité italienne de Rome : vous avouez que, si Rome était dans un angle du territoire italien, comme Aquilée, il faudrait y renoncer. Vous sentez et vous dites qu'il ne faut pas trop serrer cet argument de la nationalité, sous peine de désobliger vos bons amis les Anglais, et de leur enlever Corfou, Malte et Gibraltar. Non, votre seule raison, c'est votre convenance, votre agrément, votre utilité. Il est impossible, dites-vous, de maintenir l'Italie en paix sans Rome pour capitale; et c'est là, selon vous, le seul

[1] *Moniteur* du 30 mars.

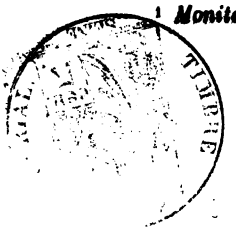

argument qui puisse vaincre les résistances du monde catholique. C'est donc une simple question de force matérielle et de convoitise. Jamais, depuis que le monde existe, on n'a déclaré, avec plus de naïveté, qu'on s'emparerait d'un bien qui ne vous appartient pas, par la seule raison que ce bien vous convient. Il vous convient donc de prendre Rome parce que vous en avez besoin. Eh bien ! nous, catholiques des deux mondes, nous aussi nous en avons besoin, et il nous convient de la garder, comme elle existe depuis quinze siècles, à l'état de ville indépendante, d'abord en fait, puis en droit, de toute autre souveraineté que de celle du Pape. Malheureusement nous n'avons pour nous que le droit et l'histoire ; vous avez pour vous la force et la honteuse connivence des souverainetés européennes. Par le temps qui court, la force vaut plus qu'elle n'a jamais valu, j'en conviens ; néanmoins elle n'est pas tout en ce monde. Qui sait d'ailleurs si elle ne sera pas un jour votre châtiment après avoir été votre instrument?

En attendant, il faut vous féliciter du concours original et efficace que vous avez apporté à l'esprit de révolution et de ruine. Nous étions habitués à ne le redouter et à ne le flétrir que chez les conspirateurs, les flibustiers, les émeutiers, les constructeurs de barricades et leurs exploits plus ou moins triomphants.

Mais qu'est-ce que tout cela auprès de ce qu'il nous est donné de voir depuis douze ans que vous suivez votre étoile ? Parlez-nous d'un roi légitime, d'un roi d'ancienne lignée, solidement assis sur le trône de ses aïeux ; parlez-

nous d'un chevalier de la Très-Sainte Annonciade, comme vous, pour mener à bonne fin les conspirations et les révolutions! Voilà ceux qui s'entendent réellement à la chose, et, excepté deux ou trois intraitables comme Mazzini et Garibaldi, tous les révolutionnaires du monde reconnaissent volontiers dans vous et votre souverain leurs maîtres et leurs modèles.

Rien n'enfle l'orgueil humain comme la joie d'avoir fait le premier ce que nul n'avait fait. Vous avez droit, monsieur, à ce genre de satisfaction. Déjà vous aviez ajouté de notables perfectionnements à l'art de déchirer les traités et de rectifier les frontières par la force. Mais l'histoire ne contient rien de semblable, même de loin, à votre dernier haut fait; j'entends l'histoire de la vie publique et du commerce régulier des nations civilisées. Car on a vu des fils pressés par des créanciers occultes engager d'avance le bien de leur père et promettre par écrit ce qu'ils nomment leurs *espérances*. On a vu sur l'Océan guetter, attendre, puis capturer des navires désarmés. Mais ce qu'on n'a jamais vu, c'est le ministre d'un roi, parlant dans une assemblée publique, qui s'écrie : Voici la capitale de mon voisin, elle deviendra la mienne; son roi, qui est mon Pontife, ne l'a pas abandonnée; son allié, qui est le mien, qui est mon protecteur, la lui garde encore; la croix de l'Église et le drapeau de la France se dressent devant moi; je les renverserai. Rome m'appartient au nom de la géographie; la France me cédera au nom de la non-intervention; et le Saint-Père m'absoudra au nom de la liberté.

Il est vrai, monsieur, vous vous donnez du temps et vous prenez des précautions. Lorsque le grand Condé jetait son bâton de commandement dans les rangs de ses ennemis, il courait le reprendre au péril de sa vie. Vous qui jetez le sceptre de votre roi à la face de ses alliés et du Saint-Père, vous n'exposez ni sa personne ni la vôtre, et, avec un art jusqu'ici inconnu, faisant passer les procédés du crédit dans les usages de la politique, vous vous contentez de signer un billet à échéance indéterminée, une révolution à vue, et cet expédient vous autorise à vous tourner vers Garibaldi, pour lui crier : Patience ! c'est une question convenue ; puis vers l'Europe en lui disant : Patience ! c'est une question différée.

C'est là ce que vous appelez *n'agir que par des moyens moraux.*

Le langage que vous venez de tenir a été fort applaudi, je le sais ; les journaux du monde entier s'extasient devant votre audace. Je me persuade, monsieur, que, dans le secret de votre intelligence et de votre conscience, vous n'êtes pas très-fier de ces applaudissements.

Vous le savez bien, ce que vous venez de dire au Parlement de Turin ne pouvait être toléré que là. Entrez dans une école de petits enfants, et prouvez-leur que ce que vous faites est moral. Montez dans la chaire d'une faculté de droit, et prouvez aux étudiants que ce que vous promettez est juste. Réunissez un congrès, et soutenez que ce que vous avez dit est licite. Non ! cela n'était tolérable qu'au sein d'un parlement de complices.

Il est possible cependant que je me trompe, et que, trop

scrupuleux, j'oublie de compter avec la secrète passion du cœur humain qui convoite le bien d'autrui. Il se peut que, dans un congrès de diplomates, on acclame et on utilise votre principe. J'aurai Constantinople, dira la Russie. J'aurai la rive gauche du Rhin, dira la France. J'aurai les petits États allemands, dira la Prusse. J'aurai Lisbonne, dira l'Espagne. Que dira l'Angleterre? Elle saura bien faire sa part, et je n'en suis pas inquiet. Mais, si vos maximes doivent prévaloir, fermons les cours de droit, les codes de morale et les recueils de traités, montons sur un sommet élevé en compagnie du démon de la convoitise, regardons à nos pieds les royaumes de la terre, et, si nous adorons ce démon, il nous les donnera.

Ce sera alors le cas ou jamais d'invoquer le témoignage d'un des vôtres, de M. Edgar Quinet, grand ennemi de l'Église, mais qui l'a vengée d'avance par ces admirables paroles : « Si la violence n'est plus prise au sérieux par les hommes, si elle n'entraîne contre celui qui l'exerce aucune idée de justice et de réparation, si, au contraire, tout doit se changer en reconnaissance, qui voudra à l'avenir s'abstenir d'une violence heureuse[1] ? »

Ce n'est pas tout, il est vrai : à part cet argument de la convoitise ou de la convenance, il en est de subsidiaires que vous ne dédaignez pas. Voyons-les.

Vous parlez de l'antagonisme absolu qui existe entre le Pape et son peuple. Cet antagonisme, c'est vous qui le

[1] Lettre du 30 août 1859, pour refuser l'amnistie.

créez ou qui le supposez. Réel ou non, toujours est-il qu'il date d'hier. Avant la conquête française, en 1797, de l'aveu unanime de tous les voyageurs, de tous les historiens, aucun gouvernement n'était plus doux, plus populaire, que celui du Pape. Nul ne peut nier que Pie VII ne soit rentré dans ses États, en 1814, aux acclamations des populations. Elles ne le supportaient pas : elles l'aimaient.

Vous dites que dès 1821 l'antagonisme éclate. En 1821, il y eut une insurrection à Turin, il n'y en eut point à Rome. Une insurrection d'ailleurs ne prouve rien.

Je ne vous rappelle pas les conspirations et les tentatives d'insurrections qui signalèrent les commencements du règne de Charles-Albert, et que ce roi réprima avec une si impitoyable rigueur. Vous ne voulez plus voir en lui que l'auguste auteur du Statut, et j'y consens volontiers. Mais voyez quelle étrange et révoltante inconséquence ! On oublie les vingt ans de despotisme de Charles-Albert pour ne se souvenir que des deux années de son règne libéral ; et, en présence des difficultés et des malheurs de Pie IX, l'ingrate Italie oublie, au contraire, que c'est lui et non Charles-Albert qui, par la plus personnelle et la plus spontanée des initiatives, a inauguré le mouvement national et réparateur de 1846. Elle oublie, elle renie l'enthousiasme prodigieux qui salua le nouveau Pontife d'un bout à l'autre de la Péninsule. Personne alors, personne ne songeait à mettre en doute ni la légitimité, ni la nationalité, ni la nécessité du pouvoir temporel, Charles-Albert moins que personne ; j'en atteste sa noble mémoire, sa foi ardente

et généreuse. Il se fût plutôt coupé la main que de la lever, comme son fils, contre la Papauté.

Vous invoquez le dernier mouvement de Bologne, comme s'il n'avait pas été préparé (M. de Rayneval le constate) par le protocole du 8 avril 1856, et provoqué par la proclamation de Milan du 8 juin 1859. Vous invoquez la sanction que ce mouvement a reçue de l'adhésion populaire et du suffrage universel. Rien de plus équivoque, de plus difficile à juger que l'adhésion populaire aux faits acccomplis. Elle ne leur manque guère, mais elle ne dure guère non plus, et ne prouve pas beaucoup. Quant au suffrage universel, imposant et sérieux quand il est tout à fait libre, ce n'est plusqu'une dérision et une oppression dès qu'il est dirigé, exploité, ou intimidé. N'avons-nous pas vu en France, le 24 février 1848, une insurrection renverser un gouvernement libéral et national, qui n'avait absolument rien de féodal ou de sacerdotal, qui avait la majorité dans la Chambre et l'unanimité dans l'armée? S'ensuit-il que la France voulût ce qui s'est accompli le 24 février? On oublie trop ce mémorable exemple. On oublie trop que l'armée laissa faire, que la France laissa faire, que le suffrage universel donna raison aux vainqueurs, et que, plusieurs mois durant, on put croire qu'il n'y avait en France que des républicains. A la vérité le scrutin du 10 décembre prouva le contraire. Mais l'élection du 10 décembre fut la plus libre qu'il y ait jamais eu au monde, soit dit à l'éternel honneur du gouvernement sous lequel elle eut lieu et qu'elle a renversé. Il n'y avait point, comme quand

vous faites voter à Naples, l'urne des *oui* et l'urne des *non*, placées sous la surveillance d'une populace armée; il n'y avait pas des gens *probes et honnêtes* pour limiter le vote, comme l'avoue M. Cipriani, dictateur des Légations, aux seules localités considérables [1]. Les votes que vous invoquez n'ont eu lieu qu'en présence et sous la pression des baïonnettes unitaires. Pour que le vœu des populations pût être sincèrement consulté et sérieusement invoqué, il eût fallu que, le lendemain de Villafranca, un bataillon français eût occupé Bologne, veillé sur la sincérité du scrutin, et garanti la liberté des votants dans les villes comme dans les campagnes. On n'a pas répondu et on ne répondra jamais à cet argument. Mais, jusqu'à ce qu'on y réponde, nous aurons le droit de dire que vos scrutins ne prouvent rien, et que le mot de l'évêque d'Orléans : *Plus de bombes que de votes,* reste l'histoire de vos conquêtes unitaires.

Cet antagonisme prétendu entre le Pape et ses sujets, c'est donc vous, il ne faut pas se lasser de le répéter, qui le créez et qui le maintenez. Vous avez conspiré depuis douze ans, et vous vous en vantez [2], pour arriver à ce résultat. Vous, vos précurseurs et vos auxiliaires, vous avez tout fait pour rendre tout gouvernement impossible dans les États romains. Quand le Pape a des ministres ecclésiastiques, on lui demande des laïques ; quand il ap-

[1] Per tutte le unite provincie, si diramarono le liste, raccommandandole alla fede di probi ed onesti amici, ingiungendo loro di *circonscrivere principalmente l'azione ai soli centri popolosi.*

[2] *Moniteur* du 30 mars 1861.

pelle un laïque, on le lui égorge sur les marches du Parlement; quand il n'a pas d'armée, on lui reproche de ne pas pouvoir se défendre ; quand il en forme une, on la dénonce comme un péril pour ses voisins, et on court sus comme à des bêtes fauves. Après que l'Italie et l'Europe ont retenti pendant trente ans du cri de réforme, vous venez déclarer aujourd'hui que c'est demander ce que le Pape ne peut pas donner[1], et vous vous vantez de n'en avoir *indiqué aucune* au Congrès de Paris en 1856, alors que le monde entier se rappelle l'acte d'accusation que vous avez formulé contre les abus du gouvernement pontifical, en ayant bien soin de dissimuler que, pour vous, son unique abus c'était son existence. — Ah! toute réforme est impossible, selon vous, et si le Pape n'en accorde pas, « il ne faut pas lui reprocher ce qui est, non pas de l'obstination, mais de la fermeté, et ce dont les catholiques doivent lui savoir gré comme d'un mérite[2].» « Ses amis de bonne foi lui conseillent des réformes qu'il ne peut faire... Il résiste : il fait bien[3]. » *Il fait bien*, dites-vous; mais alors que devient le double acte d'accusation dressé, dans votre intérêt, par M. le conseiller d'État de la Guéronnière, qui reproche au Pape *son refus persistant d'accomplir des réformes*[4] ? Penseriez-vous, par hasard, des assertions de ce fameux dénonciateur du pouvoir temporel ce qu'en pense le pape Pie IX, qui les a déclarées

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[2] *Moniteur* du 28 mars 1861.
[3] *Moniteur* du 30 mars 1861.
[4] *La France, Rome et l'Italie*, page 19.

« pleines d'artifices et de mensonges, » *opus fallaciis mendaciisque plenum?* — Ah! c'est pour le Pape un mérite que de refuser les réformes qu'on lui propose! Vous parliez ainsi le 25 mars, sans vous soucier du démenti éclatant que vous infligiez au gouvernement de l'allié auquel vous devez tout ce que vous êtes et que plusieurs regardent comme responsable de tout ce que vous faites. Que n'aviez-vous donc entendu, comme nous, trois jours auparavant, dans la séance du 22 mars, MM. Billault et Baroche s'évertuer à prouver que les dangers et les complications de la situation venaient uniquement de la *résistance du Pape aux sages conseils* que l'Empereur lui avait prodigués? Que n'étiez-vous là pour les réfuter avec votre éloquence accoutumée? *Ce ne sont pas les conseils*, auriez-vous dit, *c'est la résistance qui a été sage*, et vous auriez grossi de votre voix cette glorieuse minorité de 91 votes qui a refusé de blâmer le Pape de ce dont tous les catholiques, selon vous, doivent lui savoir gré comme d'un mérite.

Je conviens d'ailleurs que vous êtes logique. Si ce gouvernement ne peut pas vivre, si l'on ne peut pas vivre sous lui, s'il est imparfait et imperfectible, qu'on le détruise. Mais un pouvoir est plus facile à renverser que l'histoire. Or l'histoire la plus récente vous réfute. Sous le pape Grégoire XVI, pontife vénérable mais nullement libéral, nous avons vu la papauté complétement désarmée vivre en harmonie avec les populations. Sous Pie IX, nous avons vu la papauté donner à pleines mains la liberté. Ne dites donc pas que le pouvoir temporel est incompa-

tible avec le progrès, quand c'est son progrès qui est incompatible avec vos desseins.

Vous savez bien que l'Italie ne souffre pas de l'absence de lois, mais de l'absence d'hommes. Le Piémont en a un, et c'est vous. Où sont les autres? Des lois, des institutions, des libertés, des réformes, des progrès, qui donc en a plus généreusement essayé que Pie IX?

Oui, dites-vous, il y a douze ans, mais rien depuis.

L'avouerai-je? Il est de bons catholiques qui trouvaient, en effet, que la cour de Rome avait depuis douze ans perdu un peu de temps. Ils s'étonnaient ingénument qu'elle ne se fût pas mise en mesure de se passer de la garnison française. Ils se disaient tout bas : Que fait le Pape depuis douze ans? Ils auraient dû se demander : Que fait le Piémont? Vous nous l'apprenez.

Vous avez conspiré depuis douze ans pour détruire le pouvoir temporel. Voilà, monsieur, votre rôle bien connu, mais voilà le Saint-Père bien justifié, voilà tous les événements bien éclairés. Ce mouvement national, c'était un mouvement combiné, et le trône du Pape était sur un baril de poudre auquel on l'invitait à mettre lui-même le feu. La pièce s'est jouée en trois actes, la diffamation, l'occupation, la votation ; chaque acte a eu ses acteurs : les écrivains, les fantassins, les électeurs. C'est un procédé désormais connu.

On dénonce un souverain. Son gouvernement est imparfait, intolérable ; ses sujets sont mécontents, opprimés, exaspérés. Il ne se soutient plus que par les armes étrangères, il manque de force morale, de force matérielle, il

est perdu. Voilà le Souverain diffamé, et si la dénonciation tombe de haut, tous les matins, deux mille journalistes en répètent à deux millions de lecteurs l'écho retentissant.

Tout d'un coup, on affirme que ce souverain si faible est menaçant, qu'il songe à attaquer, qu'il groupe quelques soldats; il faisait pitié, il fait peur; prenons nos précautions, violons ses frontières. C'est le second acte, on envahit les territoires.

Puis, maître du pays, on consulte les sujets. Êtes-vous heureux? Non. Voulez-vous le devenir? Oui. Le malheur, c'est Pie IX. Le bonheur, ce sera Victor-Emmanuel. Vive Victor-Emmanuel! La pièce est jouée, la toile tombe, on s'endort Romain, on se réveille Piémontais, mais toujours contribuable et de plus conscrit.

Que le petit gouvernement ainsi traqué soit bon ou mauvais, cela ne change absolument rien à la question. Comme tout gouvernement est imparfait, et tout homme malheureux, la liste des griefs est facile à dresser. Avec vos nouveaux principes on soulèverait une émeute en huit jours contre le gouvernement du bon Dieu, s'il y avait quelque chance de le détrôner. Avec ces principes, un souverain fût-il un saint, son territoire fût-il un paradis, il n'est pas à l'abri de la ruine, s'il est le plus faible, et qu'il ait un voisin plus fort qui le convoite. Vous usez contre le Pape de cette raison du plus fort; or elle est la plus forte, mais non pas la meilleure.

Mais revenons à cette impossibilité de toute réforme dont vous accusez le gouvernement pontifical.—Quoi que

vous en disiez, monsieur, vous n'aviez jamais formulé jusqu'ici cette étrange accusation. — Mais aujourd'hui le temps de la dissimulation vous semble passé. Je reconnais bien dans cette assertion, toute nouvelle chez vous, la vieille prétention dénoncée chez les irréconciliables ennemis de la papauté par M. de Rayneval, par cet intègre et loyal ambassadeur, dans la mémorable dépêche du 14 mai 1856, qui restera dans l'histoire comme un témoignage écrasant contre tous les mensonges piémontais. J'y reconnais tout ce que signalait au gouvernement anglais son agent à Rome, M. Lyons, le seul diplomate honnête que l'Angleterre ait envoyé en Italie, et qui, dans ses dépêches publiées par ordre du Parlement, affirme vingt fois que les soi-disant libéraux romains ne voulaient *d'aucune réforme*, que ce n'était pas une mauvaise administration, mais bien l'existence même du gouvernement pontifical qu'ils voulaient détruire [1], et qu'ils n'useraient de toute réforme et de toute concession que pour renverser le gouvernement. J'y reconnais enfin l'esprit qui a armé les assassins de Rossi.

[1] Ils seraient très-fâchés de voir porter remède aux abus, ils regretteraient tout ce qui pourrait diminuer le mécontentement. Ils ne demandent ni réformes ni améliorations quelconques; leur seul cri est : *Non vogliamo Papa!... Dispatches from M. Lyons respecting the condition and administration of the papal states, presented to the house of Lords by command of her Majesty.* 1860, p. 20. *Voir* aussi pages 7, 9, 20, 22, 24, 49, 50.—M. Lyons dit ailleurs, p. 21, que, dans d'autres temps, si un Pape, parlant de l'état de choses tel que Grégoire XVI l'avait laissé, eût progressivement conduit le gouvernement à sa condition actuelle (1856), ses sujets auraient salué ces réformes avec reconnaissance et satisfaction.

Vous osez citer cette grande victime, et comme une autorité à l'appui de votre thèse sur l'impossibilité des réformes! Vous savez cependant que, parvenu à la pleine maturité de son talent et de son courage, il s'était spontanément dévoué à cette tâche. Il a été assassiné; par qui, et pourquoi? Par qui? Par ceux qui, comme vous, déclarent toute réforme inconciliable avec la nature du pouvoir pontifical. Pourquoi? Pour détourner par la terreur tout honnête homme qui voudrait suivre cette voie. Vous déclarez que cette mort fut un des plus grands malheurs de l'Italie. Monsieur, cette mort fut plus qu'un malheur, elle fut un crime. Ce crime, vous en partagerez la responsabilité du jour où vous en récolterez les fruits. Des meurtriers inconnus qui l'ont commis, vous en détournerez la honte sur vous qui en profitez. Vous n'avez pas assassiné Rossi, je le sais bien; mais le jour où vous ramasserez la proie que ses assassins ont cru saisir en versant son sang, vous deviendrez leur complice. Ce sang innocent et généreux remontera jusqu'à vous, pour retomber sur votre tête et sur celle du roi que vous voulez couronner au Capitole. *Is fecit cui prodest.*

Rossi était Italien; il avait partagé les illusions et les préventions de la jeunesse italienne de son temps; mais, éclairé par le malheur, par l'étude, par la pratique d'un grand et libre gouvernement en France, il avait su retrouver le véritable fil des destinées de son pays. Il offrait à tous les Italiens, à vous-même, monsieur, un glorieux et fécond exemple à suivre. Vous l'avez dédaigné, soit;

mais au moins ne le calomniez pas en le rapprochant de vous. — Je ne sache rien de plus saisissant que le contraste entre ce grand Italien de 1830 et de 1848 et celui de ses compatriotes dont le nom nouveau occupe la principale place, après le vôtre, dans les événements de 1860, M. Liborio Romano ; entre le ministre qui, pour resserrer l'union du pontificat sacré avec la liberté moderne, marche à la mort en sachant qu'elle l'attend, et le ministre qui, chargé par un roi jeune et irréprochable de la même mission, vend son prince à la révolution et au Piémont. Rossi et Liborio Romano, voilà les deux types divers de l'Italie libérale! Entre les deux, elle a pu choisir : guidée par vous, elle s'est donnée tout entière au second.

Voilà donc ce que vous avez fait de cette Italie, en *conspirant* pour elle depuis douze ans. Vous l'avez fait descendre de Rossi à Liborio Romano.

Vous lui avez ôté le sens moral; livrée à vos enseignements, elle ne sait plus distinguer entre le bien et le mal. Pour elle, la fin justifie tous les moyens. La hideuse souveraineté du but est la seule qu'elle reconnaisse.

Voici un récent écrit de votre prédécesseur, M. Massimo d'Azeglio, l'un des plus grands noms de l'Italie contemporaine, qui, tout en couvrant de lâches injures la Papauté vaincue, lui reproche surtout de ne pas savoir mentir à propos. Il faut le citer textuellement pour le croire. « On ne comprend pas par quel motif aujourd'hui Rome ne répète pas une fois de plus ce qu'elle a fait déjà tant de fois, pourquoi elle ne cède pas pour gagner

du temps, pourquoi elle ne promet pas, sauf à ne pas tenir. Chose étrange! Elle n'a jamais craint de mentir quand la sincérité pouvait la sauver. Aujourd'hui, quand le mensonge pourrait la sauver, au moins pour un temps, elle ne sait plus mentir[1]. »

On reconnaît bien là l'homme qui se vante d'avoir, étant président du conseil des ministres, violé la foi jurée, en abrogeant le concordat piémontais. On reconnaît bien aussi le parti qui érige des statues à Machiavel, et qui insulte par des hurlements et des imprécations sauvages ce que des barbares seuls ne respectent point, le dévouement malheureux des blessés et des prisonniers[2]. Et c'est à cette Italie que vous nous sommez, nous Français, nous catholiques, de livrer sans réserve la sécurité de notre père et notre honneur de fils.

Un jour, monsieur le comte, *dans un moment lucide* (je vous restitue votre expression), vous avez stigmatisé l'*incamération*, c'est-à-dire la confiscation des biens du clergé séculier : vous vous en targuez aujourd'hui avec raison[3], sans songer que vous stigmatisiez ainsi d'avance la confiscation prononcée par vous aujourd'hui contre cette sou-

[1] Non si comprende per qual motivo essa non ripeta una volta di più, ciò che pose in opera già tante volte : non ceda per guadagnar tempo, non prometta, salvo a mancar poi di parola! Cosa strana! Non dubito, mai d'ingannare, quando la sincerità poteva salvarla. Oggi che puo salvarla, per poco almeno, l'inganno, neppur più sa adoprarlo. *Questioni urgenti. Pensieri di* Massimo d'Azeglio. Firenze, 1861, pag. 55.

[2] Voir les lettres nombreuses écrites par les vaincus de Castelfidardo sur les avanies dont ils ont été victimes dans les villes occupées par les Piémontais.

[3] *Moniteur* du 30 mars 1861.

verainеté pontificale qui est le patrimoine du clergé et des fidèles du monde entier. Je me rappelle parfaitement votre discours. Vous citiez à l'appui de votre thèse l'illustre et pur Tocqueville, celui-là même qui a attaché son nom à cette expédition de Rome que le Piémont voulait faire alors à notre place, et dont le Piémont prétend maintenant anéantir la gloire et le fruit. Vous citiez la page admirable où il dit que les peuples qui ôtent au clergé toute propriété foncière et transforment ses revenus en salaires se privent eux-mêmes d'un très-grand élément de liberté. Laissez-moi vous rappeler à mon tour le passage où il dit que les confiscations révolutionnaires ont fait à la France une *mauvaise conscience !* Mot terrible et trop vrai : mot qui s'appliquera à l'Italie bien plus qu'à la France, puisqu'elle aura spolié, non pas seulement le clergé mais le monde catholique, non pas une église mais l'Église universelle. La France lutte avec succès, grâce à ses instincts moraux, à ses traditions catholiques, contre ce legs funeste de son passé. Mais l'Italie, grâce à vous, se trempe tout entière dans cette *mauvaise conscience*, qui souillera tout son avenir. Vous lui aurez enlevé, comme dit si bien le Pape dans sa dernière allocution, cette salutaire, cette nécessaire horreur de l'injustice sans laquelle il n'est point de nation libre ni de société chrétienne : *ut humanas mentes perverterint... et injustitiæ horrorem eripuerint.*

Pour se consoler de tant d'excès, on a besoin de se reporter sur le spectacle qu'offre un peuple bien autrement malheureux, mais bien autrement irréprochable, que le peuple italien. Quel rapprochement et quelle différence !

La Pologne a vu, il y a bientôt un siècle, son héroïque et glorieuse nationalité foulée aux pieds et déchirée par d'odieux potentats. Elle n'a jamais accepté cet arrêt inique, elle n'a jamais abdiqué son droit imprescriptible; elle a protesté, toutes les fois qu'elle l'a pu, par les armes, puis, vaincue et désarmée, par cette résistance morale qui use à la longue les despotismes les plus redoutables, et qui leur survit. Aujourd'hui, trente ans après son dernier effort, elle se lève désarmée, et elle se retrouve telle que nous l'avons vue alors, avec la même énergie, le même héroïsme, la même indomptable persévérance, et de plus avec cet élan d'enthousiasme résolu et résigné qui n'appartient qu'aux causes immortelles. Son peuple tout entier se dresse pour redemander une patrie : ne pouvant pas combattre, il se laisse égorger sans se défendre, afin de prouver en mourant qu'il est digne de vivre. Mais en 1791, comme en 1830, comme en 1861, la Pologne proclame avant tout la foi de ses pères, le respect de l'Église, le culte de la tradition religieuse et nationale; elle ne souille sa cause par aucune proscription, aucune spoliation, aucune iniquité. J'ai plaidé vingt ans devant la France libre la cause de cette nation enchaînée, et aujourd'hui, mon âme, oppressée par vos crimes, se sent soulagée au spectacle de ses vertus, de sa sagesse, de sa noble et religieuse modération, de son héroïque patience. Dieu la récompensera, Dieu la couronnera un jour, j'en ai la ferme confiance. Il ne voudra pas que les honnêtes gens désespérés n'assistent en ce siècle qu'aux triomphes malsains du mensonge et du mal.

VII

Mais arrivons à votre système de l'avenir, à cette liberté pleine et entière, à ces franchises spirituelles que nous avons, dites-vous, inutilement demandées depuis trois siècles à toutes les puissances catholiques et dont nous avons à peine arraché quelques lambeaux au moyen de concordats qui nous entravent. Jamais, pour le dire en passant, aucun concordat, loyalement exécuté et en dehors de toute addition subreptice, n'a paru une entrave aux catholiques. Les concordats sont des transactions, comme tous les traités de paix, et toute transaction, lorsqu'elle est équitable et durable, impose quelque sacrifice. Mais le régime des concordats est parfaitement compatible avec la liberté comme avec la justice. Il a des inconvénients, comme tous les régimes d'ici-bas, mais il a encore plus d'avantages. Ce qui le prouve, c'est le zèle que déploient tous les révolutionnaires pour déchirer tous les concordats qui leur tombent sous la main. Ce qu'il ne faut pas, non plus, que l'Europe ignore, c'est que les

concordats, bons ou mauvais, tous contractés avec un pape-roi et non avec un pape-sujet, pourront tous se trouver périmés par l'abolition du pouvoir temporel.

Avant tout, il serait peut-être bon, puisqu'il s'agit d'un intérêt religieux, de consulter les juges, c'est-à-dire le Pape et les évêques. Sur ce point, tous les évêques sont du même avis que le Pape : vous n'en trouverez pas un, même dans vos pays annexés, qui le contredise. Cet avis du Pape, tout le monde le connaît. Or il vous condamne. Vous ne pouvez pas trouver mauvais que la brebis écoute le berger plus volontiers que le loup.

Vous affirmez toutefois que le pouvoir temporel ne rend pas le pape indépendant ; vous dites que cela est démontré *mathématiquement* ; vous allez même jusqu'à dire qu'il est un *obstacle au développement du catholicisme*. Nous disons tout le contraire. Les siècles disent le contraire : et les catholiques étrangers à l'Italie, dans le monde entier, sans une seule exception sérieuse, parlent comme les siècles. Notre affirmation mérite plus de confiance que la vôtre ; car, dans cette question, nous sommes matériellement désintéressés, vous ne l'êtes pas. Nous sommes innocents ; vous ne l'êtes pas. Qui donc pourrait vous accepter pour juge ? Déjà tout chargé des dépouilles de la victime que vous aspirez à évincer, vous êtes souverainement incompétent pour juger de ses intérêts comme de ses droits.

Le pouvoir temporel est une royauté. Aucune royauté n'est à l'abri d'une révolution et d'une usurpation. Sa royauté rend le Pape indépendant comme tout autre roi,

ni plus ni moins. Quand il est renversé, cette indépendance cesse ; elle dure tant qu'il règne, et elle sert si puissamment l'indépendance de l'Église, qu'à l'heure même où je parle le peu qui reste du pouvoir temporel est la seule cause de l'intervention protectrice de la France, la seule barrière contre vos violences. Si le Pape n'était que l'évêque de Rome, il eût été de son devoir de protester, comme il l'a fait, contre vos injustices ; vous auriez vainement tenté de lui arracher un *Te Deum* ou d'imposer silence à ses anathèmes, et il serait, avec tant d'autres évêques, votre captif ou votre proscrit.

Je ne sais ce qu'ont à faire vos *mathématiques* dans la question, mais j'affirme que l'histoire démontre ce que je viens de dire à chacune de ses pages. Que dis-je ? L'Europe tout entière le sent, par un instinct que vous n'êtes pas parvenu à fausser. Un jour, pendant les saintes cérémonies de la Passion, ce vieillard auguste, dont vous avez brisé les forces sans briser son âme, s'est évanoui sur son trône. Dès que cette lugubre nouvelle a été propagée, l'Europe s'est émue, et l'on a pu voir à quel point Pie IX est aimé, à quel point aussi l'on tremble à la seule idée d'un conclave dont le Piémont serait chargé de *protéger* les solennelles délibérations. Je ne sais quel frisson a parcouru nos âmes, comme si dans l'évanouissement du Pontife-roi l'indépendance même de l'Église avait paru un instant s'évanouir.

Mais vous généralisez, et vous dites que l'homme qui vit tranquille chez lui en paix avec ses voisins, sans dettes, est plus indépendant que le grand propriétaire

qui épuise et malmène ses paysans, et ne peut plus sortir qu'escorté de gendarmes [1]. Je n'admets pas cette confusion entre la propriété et la souveraineté : mais comment n'apercevez-vous pas que votre argument se retourne contre vous? Si ce que vous dites est vrai, pourquoi donc vos princes sont-ils sortis de leur comté de Savoie, où ils pouvaient vivre si tranquilles et en paix, pour *épuiser* et *malmener* leurs voisins? Depuis que la maison de Savoie fait des conquêtes, la papauté n'en fait pas : elle ne demande qu'à garder ce que les siècles lui ont légué. La morale qui prêche l'abstention et la pauvreté volontaire ne vaut rien quand elle n'est pas pratiquée par ceux qui la prêchent. De tous les États du monde, le Piémont est à coup sûr le moins autorisé à donner des leçons de renoncement spontané et de généreux abandon. Sa morale a trop souvent consisté à sacrifier la justice et la foi jurée à son intérêt. Les papes ont été institués de Dieu précisément pour tenir tête à des moralistes de cette sorte, et la chrétienté les avait faits souverains pour que cette résistance ne fût ni muette ni impuissante. Venir dire à un propriétaire qu'il sera plus tranquille si on le délivre des soins de la propriété, à un riche qu'il sera plus heureux si on le fait pauvre, c'est un argument qui jusqu'à présent n'avait servi qu'à certains voleurs goguenards, héros de la littérature *picaresque* et qui aimaient à plaisanter leurs victimes. L'ordre social n'a d'autre raison d'être que de fermer la bouche à ces mauvais plaisants, et de faire en sorte que le grand propriétaire et le petit, le riche et le

[1] *Moniteur* du 30 mars 1861.

pauvre, le fort et le faible, le laïque et le prêtre, soient également sûrs de leur droit et maîtres de leur bien. Substituer les convenances des forts aux titres des faibles, c'est le retour à l'état sauvage. Mais il y a une chose que les sauvages n'imagineraient pas : c'est de faire découler une théorie d'affranchissement de la pratique du vol. Déshabiller un homme des pieds à la tête, le mettre tout nu, et puis lui dire : « Vous voilà libre d'aller vous montrer partout et de faire ce que vous voudrez ; on vous a débarrassé d'un poids inutile qui s'opposait au développement de votre nature ; » c'est ajouter un raffinement de dérision aux brutalités de la convoitise, c'est réconcilier d'une étrange façon le langage de la civilisation moderne avec les procédés de l'antique barbarie.

Ah ! je le sais bien ; et je vous entends d'ici nous l'affirmer avec une sincérité cette fois non suspecte : vous saurez bien dorer la cage. Vous assurerez au Pape et à sa cour un sort matériel aussi brillant que possible. Le traitement que vous daignerez lui allouer (s'imagine-t-on un Pape avec un traitement !) sera plus considérable que la modeste liste civile qu'il se réserve aujourd'hui. Vous lui laisserez à titre de location le Vatican dont ses prédécesseurs lui ont légué la propriété avec les splendeurs de tant de siècles dues à leur patient génie. Vous l'entourerez de pompe, d'hommages et d'honneurs. Vous le traiterez encore mieux que n'ont jamais été traités par leurs maîtres le patriarche de Moscou ou le patriarche de Byzance, ces deux types ineffaçables du pontificat dégradé et subordonné à la souveraineté laïque.

Vous parlez ainsi pour la foule et vous connaissez bien votre temps.

Oui, vous savez que les âmes sont plus catholiques qu'elles ne le paraissent. Vous savez en outre que tout, dans cette époque amollie et douce, est jugé au point de vue du bien-être, et de l'idée toute matérielle qu'on se forge du bonheur et du malheur. Vous savez combien il est facile d'apitoyer les hommes sur un besoin matériel, combien il est difficile de les émouvoir sur une nécessité morale! Ah! que vous avez habilement profité de cette disposition intime de l'Europe contemporaine!

Mais pourquoi plaindre, dira-t-on, ce Pontife auquel on laisse sa résidence et tout l'argent qu'il voudra? Vous qui citez Dante, vous avez évidemment lu Shakespeare, et vous y avez étudié le rôle des filles du roi Lear. — Mon père, donnez-nous vos biens, vous serez chez vos enfants mieux que chez vous-même! Vous n'en aurez plus les embarras, vous en conserverez les avantages. — Ce digne vieillard! il vivra retiré de la royauté comme on vit retiré du commerce, avec une bonne rente dans une bonne maison. On inscrira sur la porte, en deux ou trois langues, qu'il est le roi des chrétiens. Est-il si malheureux? et qui donc ne voudrait avoir sa place?

Voilà ce que diront les foules, et vous le savez bien. Le Pape n'est pas encore assez martyr pour être populaire. Vous êtes trop habile pour faire des martyrs. Le sang tache les mains et crie vengeance. Mais il est des choses invisibles; blessons le droit, il ne saigne pas; égorgeons la justice, elle ne crie pas; torturons la conscience, elle

ne remue pas; martyrisons l'âme, elle ne se voit pas; dépossédons sans douleur, et que la royauté disparaisse sans que le roi soit moins entouré de bien-être et d'encens.

Oui, je le confesse, ces apparences sont habiles, et vous connaissez bien votre temps. Mais qu'y a-t-il au fond de vos paroles, et sous ces voiles destinés au vulgaire?

Comment réfutez-vous le mot de Frédéric II, si opportunément cité par le président Barthe au Sénat : « On poussera à la conquête facile des États du Pape; et alors le *pallium* est à nous, et la scène est finie. Aucun des potentats de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous se créeront un patriarche, chacun pour son propre État. *Peu à peu chacun finira par avoir dans son royaume une religion, ainsi qu'une langue à part.* »

Je vous attends toujours à la formule désormais fameuse, grâce à vous : *L'Église libre au sein d'un État libre.*

Quel usage en faites-vous?

Vous ne touchez plus ici à une question italienne, vous touchez à une question universelle.

Je crois à la liberté de l'Église assurée par la liberté de l'État. Je crois que l'Église a tout à gagner au triomphe des institutions libres, et qu'à leur abri elle grandira plus respectée et plus forte, plus populaire et plus féconde, plus invincible et plus épurée que sous n'importe quelle alliance avec n'importe quel pouvoir. J'espère qu'un jour viendra où toutes les nations consacreront la liberté de l'Église. Mais ce jour est encore très-loin. Et, en atten-

dant, que nous proposez-vous? Espérez-vous que nous nous laisserons prendre au piége d'une équivoque? Le pouvoir temporel assure au chef de l'Église, d'un bout de l'univers à l'autre, la liberté sans pareille d'un roi, et vous lui offrez en échange la petite liberté d'un sujet dans ce petit coin du monde qu'on appelle l'Italie.

Quoi! dans l'état actuel du monde, en face des nations conjurées, en présence de continents entiers fermés à la lumière, au milieu de lois oppressives, exclusives, tracassières, illibérales, qui survivent ou renaissent partout, vous promettez la liberté *chez vous* en échange de la suppression subite et totale de ce qui a été jusqu'à présent le pivot et la seule garantie connue de l'indépendance de l'Église dans ses relations avec les divers États? Un témoin essentiellement impartial, un vrai libéral, aussi loin par le talent que par la conscience de tous ces bâtards de 1789 qui vous acclament, vient de vous le dire : « Entre vous et la possession de Rome il y a toute l'épaisseur du problème qui consiste à assurer aux nations catholiques et à leurs gouvernements la pleine indépendance du Pape, devenu l'hôte et le premier sujet du roi d'Italie. » — « Je ne crois pas, » ajoute-t-il, « qu'un Pape possédant un château ou même tout un quartier dans la capitale du roi d'Italie paraisse assez indépendant dans ses actes et dans ses choix pour que les Églises d'Autriche, d'Espagne, de Portugal et de Bavière acceptent ses décisions. Qu'est-ce donc, si l'un de ces États est en querelle avec le roi d'Italie, et n'en est pas moins forcé de s'entendre tous les jours avec le Pape, son

hôte, pour la nomination des évêques et pour l'administration de l'Église [1] ? »

Mais, à côté de ceux qui trouveront la papauté trop dépendante de votre royauté, il y a ceux qui la trouveront trop affranchie par la rupture forcée de tous ses engagements antérieurs.

Il s'agit de faire accepter à tous les gouvernements une Église sans aucun lien avec l'État ! Comment comptez-vous vous y prendre pour cela ? Vous répondez de l'Italie : mais pouvez-vous répondre de tout le monde catholique ? Pouvez-vous surtout répondre de la France ? Comment avez-vous négligé de vous informer des intentions de votre tout-puissant allié ? Trouvez-vous que ce qui se passe en ce moment chez nous soit de nature à vous encourager dans la voie où vous prétendez entraîner tout le monde à votre suite. D'un revers de votre parole vous avez abattu les argumentations de MM. Billault et Baroche. Mais pensez-vous avoir si facilement raison des circulaires de MM. Delangle et de Persigny ? Je veux bien admettre que, si le Pape écrit de façon à déplaire au roi d'Italie comme l'évêque de Poitiers vient de déplaire à l'empereur des Français, vous ne lui appliquerez pas le code pénal de Napoléon Ier, que vous ne le menacerez pas de la peine du bannissement, que vous ne procéderez pas même contre lui par voie d'abus, et que votre conseil d'État ne supprimera pas ses bulles et ses encycliques, comme le conseil d'État de l'empire vient de supprimer le mémorable mandement de Mgr Pie. Mais nous, catho-

[1] M. Prevost-Paradol, *Courrier du dimanche* du 7 avril 1861.

liques de France, d'Espagne, d'Allemagne, de tous les pays où la liberté de l'Église est si loin d'être complète, comment saurons-nous que le juge suprême de toutes les contestations relatives au gouvernement des âmes est investi de cette pleine liberté, qui est pour nous une impérieuse nécessité, et que sa souveraineté seule lui a garantie jusqu'ici ? Tous les évêques de France seraient aujourd'hui condamnés l'un après l'autre par le conseil d'État, tous seraient frappés tour à tour des pénalités exceptionnelles que la presse qui vous admire a sollicitées et obtenues du gouvernement impérial, nous n'en attendrions pas moins, pour savoir s'ils ont tort ou raison dans l'exercice de leur autorité sur nos consciences, la décision de l'Évêque des évêques. Mais, quand Rome ne sera plus dans Rome, quand l'Évêque des évêques sera lui-même entre les mains d'un prince temporel, vers qui tournerons-nous notre pensée et nos âmes révoltées pour échapper à l'effroyable servitude qui les menacerait ? Avec un régime comme celui qui règne dans toute l'Europe, excepté en Belgique et en Angleterre, si le chef de l'Église n'est pas souverain, seul maître quelque part, l'Église tout entière est menacée d'asservissement; l'Église et le monde en même temps, car cette suppression conduit droit au régime des Églises nationales, du pouvoir spirituel réuni à l'empire.

C'est bien là ce que veut la Révolution. Caligula eût voulu que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour la couper d'un seul coup. La Révolution pense comme Caligula.

Mais vous, monsieur, vous n'en êtes pas là. Vous dites au contraire : « Il ne peut arriver à un peuple un plus « grand malheur que la concentration entre les mains du « gouvernement des pouvoirs spirituels et temporels. Là « où ces pouvoirs sont réunis, la liberté disparaît, c'est « le régime des califes[1]. » Vous n'avez jamais rien dit de mieux. Mais il vous manque cette conclusion si bien formulée, à la tribune en 1849, par M. Odilon Barrot, premier ministre de la République française : *Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les États romains, afin de ne l'être nulle part dans le reste du monde.*

Pour ne pas vouloir reconnaître cette vérité, vous vous condamnez, Monsieur, vous et nous, à une inextricable confusion ! Vous voulez une Église libre en détruisant ce qui est précisément la base providentielle de sa liberté, je veux dire ce pouvoir temporel qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas, qu'il faut conserver puisqu'il existe, qu'il faut rétablir puisque, grâce à vous, il est presque anéanti.

Encore une fois, vous feriez très-bien de donner à l'Église la liberté en Italie ; cette œuvre aussi noble qu'intelligente vous ferait pardonner bien des torts. Mais n'est-il pas étrange que vous commenciez par lui enlever la condition de sa liberté dans le reste du monde ?

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.

VIII

Comment d'ailleurs entendez-vous que cette liberté se pratiquera même en Italie?

Il est bon de s'en enquérir: car « la patrie d'Arnaud de Brescia, de Sarpi, de Giannone, » comme vous l'appelez, est certes de toutes les nations du monde celle à laquelle il fait moins bon se fier en fait de liberté religieuse.

Voici donc le cas de disséquer, si vous le voulez bien, *notre* formule : *l'Église libre dans un État libre.*

Un mot en passant sur *l'État libre.* Au fond, vous n'en voulez pas. Non, vous ne voulez pas d'un État vraiment libre, d'une liberté vraiment complète et durable. Et ce qui me le prouve, c'est précisément ce que vous appelez l'impossibilité de concevoir une Italie constituée sans Rome pour capitale. Mais que cherchez-vous donc à Rome? Ses trois cent soixante églises sont-elles nécessaires à la piété de votre souverain? Manquez-vous de villes splendides et de palais dignes des rois; Turin et Milan, Florence et

Naples, Gênes et Pise, et Palerme en attendant Venise? Vous avez eu l'immense bonheur, pour votre nouveau royaume, de n'avoir pas de capitale prépondérante : c'était une première et vitale condition de liberté. Vous y renoncez en aveugle volontaire, pour imiter servilement les peuples qui n'ont su conquérir la liberté que pour la perdre ou l'abdiquer. Vous voulez une grosse capitale, pour y installer un gros gouvernement, avec des bureaux plus nombreux que vos régiments, et des préfets au bout d'un télégraphe. C'est donc là l'avenir que vous réservez à la liberté italienne? La France vous dira de quel poids pèse une capitale sur la liberté d'un pays. Si vous rêviez un gouvernement libéral, décentralisateur, intervenant peu dans les manifestations de l'activité humaine, qu'importerait la résidence? Mais vous voulez, ou plutôt la révolution veut une centralisation puissante, et vous marchez au despotisme sous prétexte de liberté.

Quelle Rome cherchez-vous donc? Ce n'est pas la Rome des Papes, puisque vous les chassez; c'est la Rome des Césars, la Rome du Capitole, la Rome païenne et despotique. Vous voulez courber l'Italie sous le joug de la centralisation romaine, comme la France s'est courbée sous le joug de la centralisation parisienne. Cela fait, il vous sera tout aussi impossible de faire vivre vos libertés, qu'il l'a été à la France de garder les siennes. Et de toutes ces libertés, la plus menacée, la plus facile à chicaner, à contester, à supprimer, la plus inséparable d'un grand ensemble de garanties générales, comme nous le voyons aujourd'hui en France, c'est la liberté religieuse.

Mais je suppose l'impossible changé en réalité; je suppose votre nouveau royaume, non-seulement constitué (ce dont je ne doute pas), mais gouverné sans dictature intermittente (ce que je ne croirai que quand je l'aurai vu) : la difficulté n'en reste pas moins entière.

Quelles garanties pouvez-vous offrir à l'Église romaine et à nous, ses enfants, répandus dans l'univers entier, de la sincérité et de l'efficacité de vos promesses? Pouvez-vous seulement lui assurer l'ordre matériel, le repos, la paix, la sécurité? Non; car rien de tout cela n'existe là où vous avez pénétré jusqu'ici. Quelle sécurité les Piémontais peuvent-ils apporter à Rome? La même, sans doute, qui règne à Palerme, à Naples, à Bologne, à Ancône. Il y a là partout des Piémontais; mais il y a partout aussi l'assassinat qui court les rues, il y a l'émeute, le vol, la diffamation quotidienne contre tout ce qui est sacré, l'outrage sous les formes les plus répugnantes. Est-ce là ce que vous donnerez pour cortége à la papauté dépouillée?

Mais vous ferez, dites-vous, des lois pour réaliser vos promesses, et vous inscrirez dans le Statut fondamental du royaume le principe de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État [1]. Des lois! mais quelles lois respecterez-vous, vous qui ne tenez aucun compte des traités? Le Statut! mais que dit son article 1er? *La religion catholique est la religion de l'État*; et son article 29? *Toutes les propriétés, sans aucune distinction, sont inviolables.* Comment les avez-vous observés, vous qui, sous l'empire de ces dis-

[1] *Moniteur* du 28 mars 1861.

positions si précises, avez confisqué toutes les propriétés monastiques et abreuvé de vexations l'Église du Piémont? Vous aviez un concordat avec Rome, vous l'avez aboli d'un trait de plume, sans discussion comme sans droit, et cela quand le Pape était encore un souverain indépendant, placé sous la protection de ce qu'on appelait autrefois le droit des gens et la foi des traités. Quelle confiance voulez-vous que nous ayons dans des engagements que vous prendrez vis-à-vis d'un Pape dépendant et sujet?

Avançons et abordons le fond même de la question, au point de vue pratique et positif. Trois conditions principales sont essentielles à ce que vous appelez l'indépendance de l'Église.

Les voici : la liberté absolue du Pape dans l'institution des évêques ; le libre choix des cardinaux ; la liberté du conclave.

Laisserez-vous le Pape, devenu sujet du roi d'Italie, nommer les évêques d'Italie *motu proprio ?* Si vous ne lui accordez pas cela, vous rencontrez le schisme dès vos premiers pas.

Et la libre élection du Souverain Pontife, comment l'assurerez-vous ? Songez qu'il nous faut un Pape qui soit le père commun de toutes les nations catholiques, non pas un pape *italianissime*, occupé à servir l'ambition piémontaise, à grandir l'ascendant moral du nouveau royaume d'Italie, à substituer l'action italienne à celle de la France ou de l'Autriche, dans le Levant et ailleurs [1].

[1] Voir, sur ce point, l'excellent article de M. de Carné dans *l'Ami de la Religion*, du 19 février.

Ignorez-vous que le grand schisme d'Occident est né d'une pression exercée par la population romaine sur l'élection d'Urbain VI, pression qui rendit l'élection suspecte de violences à la moitié de l'Europe, et qui divisa la catholicité en deux portions ennemies durant un demi-siècle? L'ignorez-vous, ou n'y avez-vous jamais songé?

Que devient d'ailleurs le sacré Collége, étant donnée l'unité de l'Italie?

Aujourd'hui les trois quarts des cardinaux sont Italiens. Et pourtant nul n'a fait plus de cardinaux non Italiens que Pie IX. Cela était sans conséquences graves quand il y avait en Italie des Napolitains, des Florentins, des Lombards, des Piémontais et des Romains. Mais le jour où cinquante cardinaux sur soixante-dix se trouveraient être les sujets du roi d'Italie, comprend-on la différence?

Évidemment, l'unité de l'Italie implique une modification profonde dans la composition du sacré Collége. Le jour où l'Italie n'aurait qu'un maître, il deviendrait indispensable qu'une constitution apostolique limitât le nombre des cardinaux italiens en attribuant à chaque nation catholique un nombre de cardinaux proportionnel au chiffre de sa population.

Or ce serait là une révolution véritable. Toutes les traditions, en effet, seraient rompues. De cette invasion subite d'éléments d'origine si diverse dans le sacré Collége nul ne peut dire ce qui sortirait.

Ce qu'on entrevoit seulement, c'est que la politique des cabinets se livrerait alors au sein du conclave à de bien

autres luttes que celles qui ont eu lieu jusqu'ici, où les cardinaux indépendants des puissances étaient de beaucoup les plus nombreux et décidaient après tout de l'élection, tout en tenant compte de certaines répulsions diplomatiques, mais seulement dans une juste mesure.

Croyez-le, votre royauté italienne ne voudra pas, ne pourra pas résister à la tentation de se rendre maîtresse de l'élection, maîtresse du conclave à la mort de Pie IX, comme l'avait déjà voulu Napoléon Ier dans l'éventualité de la mort de Pie VII.

Dès 1807, il avait proposé au Pape un projet de traité rapporté par le cardinal Pacca [1], dont l'article 6 était ainsi conçu :

« Le nombre des cardinaux de l'empire français sera porté au *tiers* du nombre total des membres du sacré Collége. Seront considérés comme cardinaux français ceux qui sont nés dans les ci-devant États de Piémont, de Parme et de Gênes. Les cardinaux français ne pourront, dans aucun cas, être privés du droit d'assister au consistoire. Il n'y aura entre eux et les cardinaux italiens aucune distinction. »

En 1813, tenant le Pape dans ses serres, Napoléon alla plus loin ; il lui fit proposer par Duvoisin, évêque de Nantes, d'accorder aux couronnes les deux tiers des chapeaux cardinalices. Or les couronnes, c'étaient la France, le royaume d'Italie (Beauharnais), Naples (Murat), l'Espagne (Joseph Bonaparte), la Westphalie (Jérôme), la Bavière, dont la docilité n'était pas douteuse. Cette pro-

[1] *Œuvres complètes*, t. I, p. 51. Paris, Bray, 1846.

position de Duvoisin était certes un moyen très-peu déguisé de mettre le conclave sous la main de Napoléon, lequel en cela savait apparemment ce qu'il faisait.

N'est-il pas clair que quiconque aura dans sa main la majorité des cardinaux fera le Pape, et par conséquent sera Pape?

Ce que Napoléon Ier a voulu, vous le voudrez et vous le ferez. Nous avons donc tout à redouter. Tout sera possible et tout sera accompli.

Encore un mot sur un point qui a bien son importance. En Italie, il reste au clergé séculier un domaine foncier qui lui tient lieu de budget. A coup sûr la révolution ne le respectera pas plus qu'elle ne l'a respecté en Espagne et ailleurs. Or, cet *ailleurs*, c'est aujourd'hui presque tout le monde catholique. Voyons un peu ce que signifiera alors votre formule.

Qu'est-ce donc pour vous que l'Église libre? C'est l'Église sans entraves. Soit. Mais n'est-ce pas surtout l'Église sans budget? Lorsque la révolution eut pris les biens du clergé de France, le Consulat ne les rendit pas, mais il reconnut en retour, comme une dette, le budget des cultes. Voici le piége que vous tendez à l'Église: aujourd'hui, au nom de la liberté, vous prenez son domaine; demain, vous supprimerez son traitement; puis, elle sera libre; libre comme cet homme que rencontra le Samaritain et que des ravisseurs avaient laissé vivant, mais dépouillé et meurtri. Votre Église libre, c'est une Église ruinée. Votre État libre, c'est un État libre de recevoir tous les cultes, sans en soutenir aucun.

Tout cela est capital. Et, en vérité, quand on songe à toutes les perturbations, à toutes les complications qui vont éclater dans une matière si importante et réglée depuis des siècles à la satisfaction universelle, à celle des États protestants, comme la Prusse, et des États les plus jaloux de leur indépendance, comme la France, on demeure confondu de l'incurie prodigieuse des souverains et des nations catholiques, ainsi acculés au bord du précipice par l'ambition immorale du Piémont, par l'ingratitude révoltante de quelques patriciens, par les jalouses fureurs du *mezzo ceto* de Rome, et surtout par le flot révolutionnaire.

Encore une fois, le Piémont (je conserve ce nom, consacré par le crime, pour désigner le roi et le parlement d'Italie), le Piémont, maître de Rome, aura mille moyens de s'assurer la majorité du sacré Collége, soit en pesant sur les choix à faire par le Pape régnant, soit en gagnant les cardinaux une fois nommés. Que l'on s'imagine un conclave sous la pression de la royauté, de l'armée, de la populace piémontaise. Les plus mauvais jours de la papauté renaîtront, et non pas, comme autrefois, de la confusion féodale, de la barbarie des mœurs, de l'anarchie municipale, mais de la lâcheté de l'Europe, laissant périr en pleine paix, en pleine civilisation, la combinaison inventée par les siècles pour parer à tous ces maux surannés.

Je me résume et je me répète, car on ne saurait trop insister sur ce côté vital de la question.

Demain, le Pape nommera des cardinaux ; vous abs-

tiendrez-vous de toute influence? Puis, les cardinaux auront à nommer un Pape; vous abstiendrez-vous de toute pression? Ce Pape refusera d'instituer vos évêques; si vos souverains veulent divorcer, il les condamnera; s'ils touchent aux questions religieuses, il les condamnera. Comment le supporterez-vous?

Et si le Pape change la hiérarchie catholique chez un de vos alliés, comme il l'a fait en Angleterre, à qui se plaindra cet allié? A vous: comme on se plaint au sultan quand le patriarche grec ou arménien n'est pas assez docile.

Et si vous opprimez l'Évêque de Rome au point d'amener une intervention des puissances catholiques, chez qui interviendront-elles? Chez vous, et non plus chez lui. Si vous l'opprimez sans qu'on le défende, c'est lui qui ne sera plus libre; mais si on le défend, c'est alors vous qui ne le serez pas! Sortez de ce dilemme: je vous en défie.

Et si vous changez de gouvernement, si une révolution éclate, qui garantira au Pape sa liberté, puisqu'on n'a pas pu lui garantir un trône? Sous quel régime sera-t-il demain? Sous quel régime serez-vous vous-même? Quoi! c'est vous, au sein d'un peuple divisé, démoralisé, bouleversé, qui prétendez garantir à perpétuité à l'Église que les portes de la révolution ne prévaudront jamais contre elle!

Je le répète, quel sera demain, s'il accepte, le rôle du Pape? Et, déjà, sous quel régime vivra-t-il même aujourd'hui? Car il se confierait à des mains qui ne lui furent pas douces. Vous me parlez d'*Église libre dans*

un État libre, et je ne vois que l'Église menacée dans un État ennemi, l'Église dépouillée dans un État spoliateur.

Oui, le Pape sera libre comme un soldat vaincu auquel on rend les honneurs de la guerre en lui prenant ses armes, et qui vit des aumônes de son ennemi, qui vit inconsolable d'avoir survécu à sa cause, libre sous parole, à condition de trembler toujours et de ne remuer jamais.

IX

Mais à quoi bon se perdre dans ces conjectures et dans ces commentaires sur les résultats d'un rêve? Tout est possible aujourd'hui, je le sais, et vous le savez mieux que moi, car tout, jusqu'à l'impossible même, vous a réussi. Mais vous ne réussirez pas dans votre projet nouveau. Vous pourrez dépouiller le Pape de tout ce que vous ne lui avez pas déjà pris, mais non lui extorquer la sanction de votre injustice. Vous pourrez tout lui prendre, tout, excepté son droit. Vous ne le réduirez jamais à vous dire que vous avez raison. Et sans cela, vous n'avez rien.

Non, votre projet ne se réalisera pas. Il ne sera pas donné aux pygmées du dix-neuvième siècle de réussir là où ont échoué tous les géants du passé. Depuis qu'ont cessé les persécutions des Césars païens, personne parmi les maîtres du monde, personne parmi les souverains de l'Italie n'a osé coexister avec le Pape à Rome. Personne, entendez-le bien. Constantin recula devant cette majesté désarmée qu'il venait à peine de reconnaître et alla trans-

planter à Constantinople sa puissance éclipsée. Charlemagne, maître de tout l'Occident, bienfaiteur du Siége apostolique, Charlemagne appelé par la papauté elle-même à remplacer les empereurs romains, Charlemagne, une fois couronné à Saint-Pierre, retourna vers le Nord comme éloigné par une force invincible et secrète des lieux où se dressait le seul trône qui fût plus élevé que le sien. Après lui, à l'époque sombre et confuse où la papauté fut plus abaissée, plus déconsidérée qu'on ne la vit jamais, à l'époque où il y eut pour la première fois des rois d'Italie, Guy, Hugues, Bérenger, personne n'osa s'établir dans Rome. Plus tard, et à travers les siècles, il en fut de même. Ni les Othon, ni Barberousse, ni Charles-Quint, ni Napoléon n'y ont songé. Et vous croyez qu'il vous sera donné, à vous et à votre maître, de fouler aux pieds cette loi providentielle devant laquelle toutes ces grandeurs et toutes ces forces se sont silencieusement inclinées !

Non, vous pourrez être maître de Rome comme l'ont été tous les barbares et tous les persécuteurs depuis Alaric jusqu'à Napoléon; mais vous ne serez pas le souverain ni le collègue du Pape. Pie IX sera peut-être votre prisonnier, votre victime, il ne sera jamais votre complice. Il ne capitulera ni avec la ruse, ni avec la spoliation, ni avec le dol, ni avec le vol. Captif, il sera pour vous le plus cruel des embarras, le plus impitoyable des châtiments ; exilé, il sera contre vous, sans même ouvrir la bouche, le plus formidable accusateur que jamais royauté naissante, que jamais peuple affranchi ait rencontré sur la terre.

Le spectacle de ce vieillard dépouillé d'un patrimoine quinze fois séculaire, victime de la plus noire perfidie, errant de par le monde, en quête d'un asile qui lui tienne lieu des splendeurs du Vatican, en quête d'un toit sous lequel il pourra sceller de l'anneau du pêcheur des lois obéies chez toutes les nations de la terre, ce spectacle élèvera contre vous et vos complices, dans l'âme du monde, un orage qui vous engloutira après vous avoir à jamais déshonoré. Prenez garde que les Italiens ne deviennent les juifs de la chrétienté future! Des extrémités de l'Irlande à celles de l'Australie, prenez garde que nos enfants n'apprennent dès le berceau à les maudire, et que la tiare outragée ne devienne, comme le crucifix, un symbole de douleur et d'amour pour les fidèles, mais aussi un souvenir ineffaçable de la cruauté et de l'ingratitude italiennes!

Que ce rapprochement ne soit pas à vos yeux un outrage gratuit. C'est un ridicule, je le sais, selon nos usages modernes, que de citer, dans une discussion publique, l'Écriture sainte. Cependant vos amis les Anglais, occupés en ce moment à inonder de leurs Bibles mutilées les provinces que vous avez conquises, vous engageront peut-être à me le pardonner. Je vous demande donc si, dans ces paroles que Dieu adressait aux Juifs par la plume du prophète, vous ne trouvez pas quelques traits propres à vous faire réfléchir sur ce que pensera le monde catholique quand vous aurez intronisé à Rome la révolution italienne.

« Voici que vous vous êtes confiés dans le mensonge, qui ne vous aura servi à rien. Vous avez su tuer....

voler, parjurer, sacrifier à Baal et aux dieux étrangers qui vous étaient inconnus. Puis vous êtes venus, et debout devant moi, dans la maison où mon nom était invoqué, vous avez dit : Parce que nous n'avons reculé devant aucune de ces abominations, nous voilà libres. Mais moi, dit le Seigneur, je suis là, et moi, le Seigneur, *je vous ai vus.* »

Ecce vos confiditis in sermonibus mendacii, qui non proderunt vobis : furari, occidere, adulterari, jurare mendaciter, libare Baalim, et ire post deos alienos, quos ignoratis. Et venistis, et stetistis coram me in domo hac, in qua invocatum est nomen meum et dixistis : Liberati sumus, eo quod fecerimus omnes abominationes istas... Ego, ego sum : ego vidi, dicit Dominus... Et nunc, quia fecistis omnia opera hæc, dicit Dominus... projiciam vos a facie mea [1].

Ne vous faites pas illusion. Vous semblez toucher au but. Vous n'en avez jamais été plus loin. Vous allumez tous les jours de plus en plus l'attention, l'affliction, l'indignation des chrétiens catholiques, c'est-à-dire de la communauté la plus nombreuse, la plus enracinée, la plus opiniâtre qui existe sous le soleil. C'est avec elle, et vous en avez déjà confusément l'instinct ; c'est avec elle et non plus seulement avec le Pape qu'il vous faut traiter. Le Pape nous doit compte de son indépendance, de sa dignité, de son honneur, à nous, entendez-le bien, à nous ses enfants soumis et fidèles. A vous, qui l'avez outragé, trahi

[1] Jérém., vii, 8-11, 13-15.

et spolié, il ne doit rien, que la pitié et le pardon, quand vous en serez digne.

Que ce mot de pardon ne vous offense ni ne vous surprenne. Avant d'entendre vos dernières dérisions, l'auguste et malheureux Pontife que vous invitez à descendre du trône pour vous faire place vous l'avait déjà réservé. « Si l'on nous demande, » dit-il en terminant son allocution, « si l'on nous demande ce qui est injuste, nous « ne pouvons l'accorder; mais, si c'est le pardon qu'on « veut, nous l'accordons avec bonheur et de grand cœur... « Nous prions de tout notre cœur pour ceux qui nous « haïssent, et nous sommes prêt, dès qu'ils se repenti- « ront, à leur pardonner et à les bénir. »

Monsieur le comte, vous êtes un grand triomphateur. Vous avez le succès, vous avez la popularité, vous avez le talent, vous avez la puissance. Que vous manque-t-il donc? Vous n'avez pas besoin qu'on vous aide, vous n'avez pas besoin qu'on vous conseille; mais, l'histoire le dira comme Pie IX, vous avez besoin qu'on vous pardonne.

Jusqu'à ce que vous ayez mérité et sollicité ce pardon qui vous attend, l'histoire vous assignera une place à part dans la réprobation des chrétiens. Elle dira, quel que soit votre succès, que vos moyens ont déshonoré le but où vous tendiez. Je vous le dis tout simplement, et avec bien plus de douleur que de colère : vous êtes un grand coupable.

Vous l'êtes plus que Mazzini, qui fait son métier de conspirateur et de régicide, tandis que vous ne faites

pas le vôtre, celui d'homme d'État, de grand citoyen, de grand ministre. Vous l'êtes plus que Garibaldi, dont l'inimitié même ne saurait vous réhabiliter : Garibaldi est un forban ; ce n'est pas un fourbe : il dit nettement que la papauté est un chancre, et que l'Italie, telle qu'il la rêve, doit être protestante ; il ne prétend pas « servir les vrais intérêts et les plus durables de la catholicité[1]. » Investi par votre talent, par votre hardiesse, par votre position, de la glorieuse mission d'initier l'Italie à la vie publique, et d'exercer, par l'exemple d'un gouvernement libre et régulier, une invincible attraction sur la Péninsule, en conquérant la respectueuse sympathie de l'Europe, vous avez mieux aimé vous précipiter vers un but équivoque et peut-être chimérique, en violant le droit naturel, le droit public et le droit chrétien.

L'Europe, en vous laissant impunément parcourir cette carrière, ne vous a point amnistié. Ce ne sont pas seulement les catholiques ni les libéraux conservateurs de la France qui vous ont refusé leur assentiment. Le plus impartial des protestants, M. Guizot, a signalé en vous la résurrection de l'*esprit d'usurpation et de conquête* qui avait soulevé le monde entier contre le premier Napoléon[2]. Le doyen des libéraux de l'Espagne et de l'Europe, M. Martinez de la Rosa[3], a flétri votre politique avec

[1] Discours du comte de Cavour, le 2 octobre 1860.

[2] Réponse au discours de réception du P. Lacordaire.

[3] « Les débats sur les affaires d'Italie sont terminés : c'est le président du Congrès, M. Martinez de la Rosa, qui a pris le dernier la parole ; il l'a fait avec son éloquence accoutumée... Pour lui, l'unité italienne n'existe pas, elle ne saurait jamais se réaliser ; par ambition, le Piémont

non moins d'énergie que le jeune et éloquent orateur dont le début a illustré notre Corps législatif[1].

Ni les applaudissements de vingt millions d'Italiens, en les supposant tous acquis à votre cause, ni les sympathies passionnées des révolutionnaires du monde entier, qui vous acclament comme leur chef, ne suffiront pour éteindre la voix de la justice. La conscience du genre humain vous reprochera jusqu'à la fin des siècles le sang innocent que vous avez versé, les traités que vous avez déchirés, les ruines que vous avez amoncelées.

Quant à moi, je vous le jure, c'est bien moins le catholique que l'honnête homme en moi qui vous redoute et vous réprouve. Mon âme est pleine d'une calme et imperturbable confiance dans l'avenir de cette Église dont vous renversez la citadelle et dont vous confisquez le patrimoine. Grâce à vous et à vos alliés, l'Église va passer par le

a commis une série d'attentats; il a violé, foulé aux pieds, vilipendé tous les principes du droit des gens, pour s'emparer des États du Pape et des Deux-Siciles; il a employé l'or, la corruption, l'apostasie, la trahison; les généraux de Victor-Emmanuel ont fusillé, ont tué, ont brûlé.

M. Martinez de la Rosa a rappelé qu'il avait été témoin des horreurs de la révolution romaine de 1848 et qu'il avait marché dans le sang de l'illustre Rossi, qui était tombé sous le poignard des assassins. Il a terminé son discours en faisant un magnifique éloge du pape Pie IX et du pouvoir temporel. « Le pouvoir des Papes, a-t-il dit, a toujours brillé au-dessus de celui des plus puissants monarques. Les Souverains Pontifes qui avaient été emmenés prisonniers par Charles-Quint et Napoléon Ier sont retournés à Rome s'asseoir sur leur trône, pendant que leurs oppresseurs sont allés mourir ignorés, l'un au couvent de Saint-Just et l'autre à Sainte-Hélène. » (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*. — Madrid, 13 mars 1861.)

[1] M. Keller.

creuset où elle se purifie toujours de toutes les faiblesses apparentes, de tous les affaissements éphémères, de toutes les solidarités compromettantes.

Je crois aux promesses éternelles ; mais je n'y croirais point, je croirais au triomphe définitif de Machiavel et au vôtre, que je n'en protesterais pas moins, et toujours, et tout seul. Non, ce ne sont pas les dangers de l'Église qui m'alarment ou me révoltent. Ce qui me révolte, c'est le spectacle que donne aujourd'hui l'Italie au genre humain, c'est tout ce qu'il y a dans notre nature de fier, d'intègre, de délicat, sacrifié à tout ce qu'il y a de grossier et de bas, c'est la faiblesse lâchement opprimée par la force, c'est la vérité lâchement étouffée par le mensonge, c'est le droit écrasé par le nombre, c'est le libre arbitre des populations confisqué par des conspirateurs, c'est la liberté des âmes noyée dans le tumulte de la rue, c'est l'honneur noyé dans la trahison. Je serais, non pas catholique et Français, mais Anglais, Chinois, musulman, qu'il me suffirait de lever mon regard vers ces *principes d'éternelle justice* généreusement invoqués par Pie IX, audacieusement violés par vous, pour me sentir indigné contre vous, et invinciblement incrédule à l'endroit de vos promesses.

CH. DE MONTALEMBERT.

Paris, ce 15 avril 1861.

MÊME LIBRAIRIE

PREMIÈRE LETTRE

A M. LE COMTE DE CAVOUR

PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

Brochure in-8. — Prix, 50 cent.

OEUVRES

DE

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

8 volumes in-8 sur papier fort et glacé

EN VENTE

Discours. . . . . 3 vol.
Œuvres polémiques et diverses. . . . . 2 vol.
Mélanges d'Art et de Littérature. . . . . 1 vol.

SOUS PRESSE

Histoire de sainte Élisabeth. . . . . 2 vol.

LE PRIX DE CHAQUE VOLUME EST DE 7 FR. 50

LES

MOINES D'OCCIDENT

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD

PAR

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

EN VENTE : TOMES I ET II

2 beaux volumes in-8, sur papier fort et glacé. — Prix : 15 fr.

Les *Moines d'Occident* auront 6 volumes environ, format in-8; magnifique édition sur papier glacé avec notes marginales. — L'ouvrage paraîtra par livraisons de 2 volumes chacune. L'*Histoire de saint Bernard* en sera le complément.

Jusqu'à l'achèvement de la publication, on pourra se procurer chaque partie séparément, sans être obligé de souscrire à l'ensemble de l'ouvrage.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

EN FAVEUR DES PAUVRES CATHOLIQUES D'IRLANDE

A PARIS, DANS L'ÉGLISE SAINT-ROCH, LE LUNDI SAINT, 25 MARS 1861

Brochure in-8. — Prix, 1 fr. 50

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

M307196

M307196

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

YC155202